



La Maladrerie



Mars 2017

Sommaire

<i>La Maladrerie de Champourri.</i> AUB/332. - Dessain Jacques. – Aubervilliers à travers les siècles (tome 1).....	p. 1
<i>Quartier La Maladrerie à Aubervilliers. – La petite histoire.</i> Pré-diagnostic urbains des quartiers. 10 – La Maladrerie à Aubervilliers ; décembre 1999. .p.	4
<i>Programme et bilan (1986-1987), échéancier de réalisation.</i> Dans : bilan financier prévisionnel d'aménagement, 31/12/1987	p. 6
<i>La Maladrerie – Aubervilliers.</i> AUB/358. - Architecture en liberté, « Faut-il industrialiser l'architecture ? ».....	p. 9
<i>Jean Renaudie dans ses murs à Ivry.</i> Dans : D'A 123, septembre 2002	p. 11
<i>La Maladrerie. « A propos des terrasses », « Les patios ».</i> Dans : Eloge du logement social, par Renée Gailhoustet, 1993.	p. 12
<i>La Mala, c'est son nom...</i> Dans : Jardins à tous les étages, mai 2001, n°9.	p. 16
<i>Du côté des artistes.</i> Dans : JLM aujourd'hui, novembre-décembre 1986, n°4.	p. 18
Photographies du quartier avant la Maladrerie.	p. 20
Le logement social. Dans : contribution au diagnostic du patrimoine de la commune d'Aubervilliers, 2004, p. 144-146. 2 paragraphes sur la Maladrerie.....	p. 33
Série W. - Délibérations du Conseil municipal, 1972-1997 Quartier de la Maladrerie : création d'une Zad, acquisition des propriétés, conventions, îlots insalubres, foyer pour travailleurs migrants...,	p. 42
Bibliographie Documents consultables au service des Archives communales d'Aubervilliers.....	p. 48
Série Fi. - Documents figurés Affiches, cartes et plans.....	p. 52
Audiovisuel	p.54
RHI Maladrerie / Le Long sentier : liste des permis	p. 57

LA MALADRERIE DE CHAMPOURRI

Dans le Nord de Paris, hors ses murs, fut édifée une léproserie celle de Saint-Lazare (dont les bâtiments qui servirent ensuite de prison ne seront démolis définitivement qu'en 1940).

Vu l'afflux des lépreux, elle créa de nouveaux établissements, en particulier à la Villette, longtemps appelée la Villette Saint-Ladre.

La Maladrerie de Champourri devait recevoir les malades d'Aubervilliers bien sûr, mais aussi de La Courneuve, Saint-Ouen, Drancy ; elle fut peut-être une autre émanation de Saint-Lazare, mais dépendait de l'abbé de Saint-Denis dont elle recevait 4 sous par an (le roi versait 10 sous).

Elle aura une certaine importance aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles ; des quêteurs sillonnaient les rues de Paris en criant : "Du pain pour cels de Champourri" (les crieries de Paris de Guillaume de Villeneuve, cité par DEMODE et FOULON).

Jean de Fontenay (déjà vu en 1206 pour l'hypothèque) lui verse 5 sous en 1227 .

Au moyen-âge, il y aura aussi une léproserie au Bourget, une autre à Pantin rien que pour notre banlieue (1) : on remarquera qu'elles sont situées à proximité des grandes routes de l'époque ; probablement pour arrêter les malades avant Paris, mais peut-être aussi pour réclamer la charité aux voyageurs.

La lèpre sans disparaître complètement touchera peu à peu beau-

(1) En 1226, le testament de Louis VIII mentionne 2000 léproseries dans le royaume.

coup moins de gens et vers la fin du 15^{ème} siècle, les malades rentreront dans le droit commun. D'ailleurs nous verrons que la Maladrerie d'Aubervilliers aura disparu avant.

Quartier La Maladrerie à Aubervilliers

B – La petite histoire

L'origine et le nom de ce quartier sont liés à l'existence d'une maladrerie, construite dans les années 800 par l'église, parmi plusieurs autres maladreries et léproseries. La léproserie d'Aubervilliers portait le nom du lieu-dit, où elle avait été construite : Champourri.

En 1351, l'Etablissement recevait les malades d'Aubervilliers, Saint-Ouen, Saint-Lucien, La Courmeuve, Crèvecœur et Drancy. En 1369, le vieil établissement est en ruine. Par la suite, les champs porteront le nom de Maladrerie et le chemin créé à l'époque, devient la rue de La Maladrerie, reliant le chemin d'Aubervilliers à Noisy-le-Sec (aujourd'hui la rue Réchossière), et à la route de Maubeuge (aujourd'hui Jean Jaurès). (Source : L'histoire des rues d'Aubervilliers et Dassin).

La rue Lopez et Jules Martin, la voie de circulation automobile qui traverse le quartier et ses équipements, reliant la rue D. Casanova à la rue de La Maladrerie, est située exactement à l'endroit du lieu-dit La maladrerie. Sa création fait suite à la construction du groupe scolaire Curie en 1959. Avant l'existence de cette rue, il y avait un chemin pour piétons entre la rue du Fort et La maladrerie.

Dès 1924, l'usine Griset s'installe en face de l'entreprise Pratt, dont le terrain était utilisé dans le programme de relogement de la RHI.

L'historique de la RHI :

Le secteur de La Maladrerie figurait en tant qu'" îlot insalubre n° 2 ", le premier étant celui de la Porte de la Villette, depuis les années 1950.

Dans le cadre des études entreprises en vue de l'établissement du POS (1962-1972), il était confirmé qu'une intervention était nécessaire, non seulement pour résorber l'habitat insalubre, mais aussi pour compléter l'équipement de la partie Nord-Est de la ville.

En fonction de ces considérations :

Création d'une ZAD en août 1972, au bénéfice de la municipalité.

2. Des mesures de sauvegarde ont été prises dans le projet du POS (notamment la fixation des droits des sols bas, maintenant l'urbanisation en l'état).

Enfin, en octobre 1973, la municipalité demande l'application dans le secteur de la loi Vivien : Résorption de Habitat Insalubre.

1974 : Arrêté d'insalubrité.

1977 : Démarrage des tranches 1 et 2.

En 1975, par convention d'exécution passée entre la commune d'Aubervilliers et la SODEDAT, la société a reçu mission de réaliser les opérations d'acquisitions foncières, de libération des locaux bâtis, de mise en état des sols et d'assurer la viabilité de l'aménagement des espaces libres.

L'opération commence par la réalisation de 100 logements sociaux sur le terrain Pratt, extérieur au périmètre RHI et la construction d'un Foyer de Travailleurs migrants (150 places) sur une partie du terrain Lourdelet, compris dans le périmètre. Ces deux réalisations constituent la phase zéro de l'opération dont la caractéristique principale est que l'on peut construire sans relogement préalable. Par contre, les phases suivantes impliquent l'offre de relogement-démolition-construction. L'utilisation des vacances dans le patrimoine de l'OPHLM dès 1975 de l'ordre de 5% par an (environ 300) est mise en place à cette fin.

Les deux immeubles appelés " Les Joyeux " se sont imposés à l'intégration dans le projet de La Maladrerie, en raison du prix élevé d'acquisition proposé par les propriétaires à la municipalité (ils ne faisaient pas partie des bâtiments classés insalubres). Ces deux bâtiments, construits à l'origine pour les rapatriés d'Afrique du Nord, doivent leur nom à l'entreprise qui les a construits.

Cette opération doit être clôturée en juin 1999. L'état du foncier et la reddition comptable sont en cours.

La situation :

Le nouveau quartier de La Maladrerie s'est développé le long d'un axe de circulation Sud-Est/Nord-Est. Cet axe emprunte d'abord le tracé de la rue du long sentier, puis oblique vers le Nord du carrefour de cette voie avec la rue Lopez et Jules Martin.

Cette orientation a été commandée par la configuration du terrain, le cimetière constituant une barrière par rapport aux anciens quartiers du Nord. Elle est également déterminée par la situation de la Maladrerie dans Aubervilliers : entre le centre-ville, la cité Emile Dubois et la station du Métro.

I - PROGRAMME

1) Rappel du programme - bilan 86

logements	=	1.161
locaux commerciaux (m2 vente et réserves)	=	2.283 m2
locaux artisanaux	=	1.000 m2
bureaux, ateliers	=	2.017 m2
équipement socio-culturel	=	1.100 m2
CLAE	=	110 m2
local accueil des familles (cimetière)	=	30 m2

Les programmes restant à réaliser au 31 Juillet 1986 étaient :

- 6ème tranche "rue du Long Sentier" :

137 logements PLA OPHLM d'AUBERVILLIERS
81 m2 ateliers

- 10ème tranche : 16 logements PLA OPHLM d'AUBERVILLIERS

- 9ème tranche "rue du Pont Blanc" :

86 logements PLA OPHLM d'AUBERVILLIERS
1.000 m2 locaux artisanaux
500 m2 commerces (dont les marbriers).

Au 31 Décembre 1987, le chantier de la 6ème tranche était démarré.
Il est réalisé en deux parties,

. 1ère partie financée : 84 logements (au Nord de la rue du Long Sentier)

. 2ème partie : 53 logements en attente de financement PLA (au Sud de la rue du Long Sentier).

La livraison des logements est prévue fin 88 pour la première partie et fin 89 pour la seconde.

2) Programme - bilan 87

logements	=	1.222
locaux commerciaux(m2 vente et réserves)	=	2.283 m2
locaux artisanaux	=	1.000 m2
bureaux, ateliers	=	2.017 m2
équipement socio-culturel	=	1.100 m2

CLAE	=	110 m2
Centre de loisirs pour l'enfance	=	400 m2
Local accueil des familles (cimetière)	=	30 m2

3) Modifications du programme 87 par rapport au programme 86

- 10ème tranche : 10 logements au lieu de 16 et création d'un centre de loisirs pour l'enfance réalisé par la Ville d'AUBERVILLIERS.
- 11ème tranche :
Il était prévu dans le bilan 86 de rétrocéder les terrains de la rue Réchossière, rue de l'Abeille au Groupe "ARCADE" pour un montant de 3.000 kf.

L'immeuble situé au 91 rue Réchossière a été acquis par la SODEDAT 93 en Décembre 87 puis revendu à la SCI AUBER qui le réhabilite, tandis que la SODEDAT 93 a conservé les terrains libres. De ce fait, la SODEDAT 93 aura acheté les derniers terrains compris dans le périmètre de la RHI, et revendu des charges foncières au Groupe "ARCADE" (négociations en cours), pour un programme de 67 logements PAP.

4) Bilan des surfaces

- Surface du terrain : 91.764 m2
(+ 6.940 m2 différentes voies anciennes intégrées)

total : 98.700 m2

- Surfaces hors oeuvre nettes des constructions réalisées et permis de construire en cours :

Tranche 0 (F.T.M.)	4.900 m2
Tranche 1	12.508 m2
Tranche 2	6.304 m2
Tranche 3	17.809 m2
Tranche 4	693 m2 2.380 m2
Tranche 5	9.125 m2 6.854 m2
Tranche 6	13.497 m2
Tranche 7	17.050 m2
Tranche 8	6.580 m2

TOTAL SHON 97.700 m2

- . Cos = 1,20
- . SHON autorisée = 118.440 m²
- . SHON construire = 97.700 m²
- . SHON disponible pour programmes futurs = 20.740 m²

Tranches 9, 10 et 11 : permis de construire non encore déposés.

6) Maîtres d'oeuvre des programmes en cours et futurs

- 6ème tranche = Vincent FIDON, architecte
- 10ème tranche = Renée GAILHOUSTET, architecte
- 9ème tranche = Katherine FIUMANI et Gilles JACQUEMOT, architectes
- 11ème tranche = Yves et Luc EUVREMER, architectes

VRD = Gérard CHIREIX, paysagiste
BERIM, BET

II - ECHEANCIER DE REALISATION

Hypothèses retenues pour la réalisation des derniers programmes :

- 1988/1989 : 6ème tranche
démarrage des 53 logements PLA (non encore financés)
en Juillet 88 (en continuité des travaux de la première
partie du programme).
- 10ème tranche
10 logements PLA et centre de loisirs pour l'enfance.
- 1989/1990 : 11ème tranche
67 logements PAP
- 1990/1991 : 9ème tranche
partie Nord "Pont Blanc"
54 logements PLA (locaux artisanaux, commerces et
local accueil cimetièrè)
- 1991/1992 : 9ème tranche
partie Sud "Pont Blanc"
32 logements PLA (locaux artisanaux et commerces)

ARCHITECTURE EN LIBERTE

Exposition du 17 Mai au 8 Juin. Débat : Faut-il industrialiser l'architecture ?

AUBERVILLIERS
OPHIM

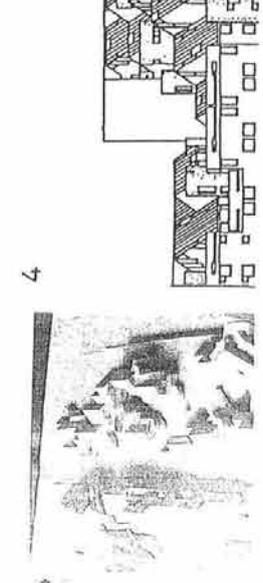
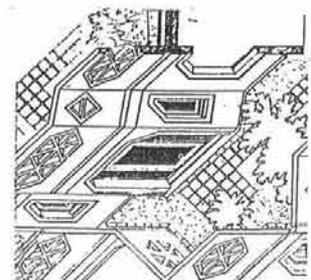
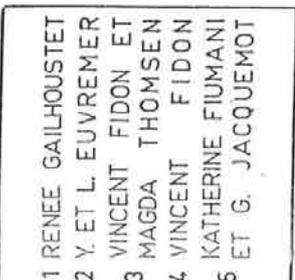
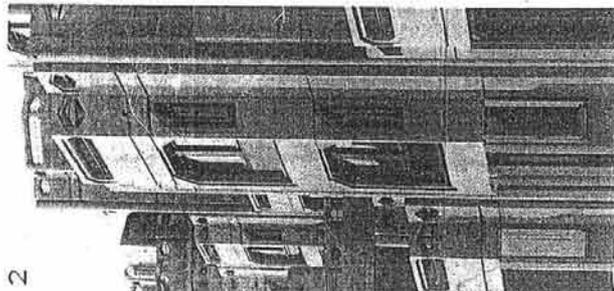


D. BASTIDE, P. BAZAUD, M. GRAVAYAD	FECAMP
YANN BRUNEL	PARIS XX/VILLEJUIF
YVONA BUCSKOWSKA	DRANCY/BLANC MESSNIL/IVRY
VENETA CHARLANDJEVA	SAINT BRICE/SARCELLES
JEAN PATRICK DESSE	STAINS
YVES & LUC EÜVREMER	AUBERVILLIERS/PIERREFITTE
VINCENT FIDON	
KATHERINE FIUMANI } GILLES JACQUEMOT }	AUBERVILLIERS/ILE SAINT DENIS
RENEE GAILHOUSTET	AUBERVILLIERS/IVRY
FRANCIS GAUSSEL	SAINT DENIS
VLADIMIR KALOUGUINE	ANGERS
LUCIEN KROLL	
HUGUES MARCUCCI, GERARD CHIREIX	AUBERVILLIERS
JERONIMO PADRON-LOPEZ	PIERREFITTE
RICARDO PORRO ET SES ELEVES	VENISE/AMIENS/COURTRAI
FRANCOIS RABANT, JACQUES RAMEAU	SURESNES
ATELIER JEAN RENAUDIE	GIVORS/IVRY/SAINT MARTIN
N. SCHUCH - H. MARCUCCI	D'HERES/VILLETANEUSE
S. RENAUDIE	

UB/358

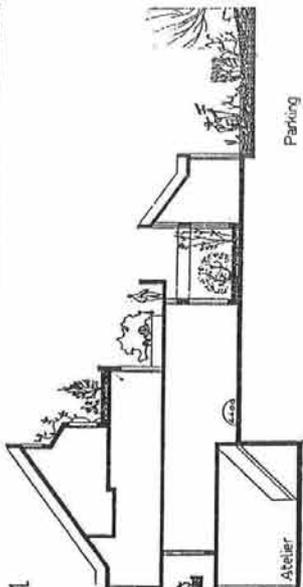
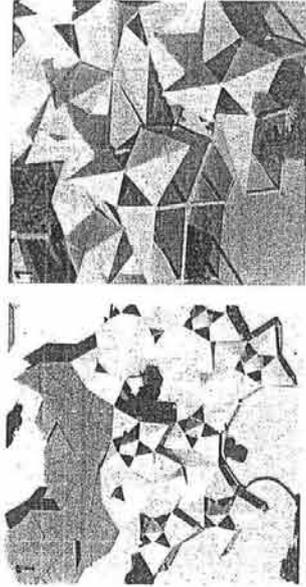
LA MALADRERIE

- 1 RENEE GAILHOUSTET
- 2 Y. ET L. EUVREMER
- 3 VINCENT FIDON ET MAGDA THOMSEN
- 4 VINCENT FIDON
- 5 KATHERINE FIUMANI ET G. JACQUEMOT

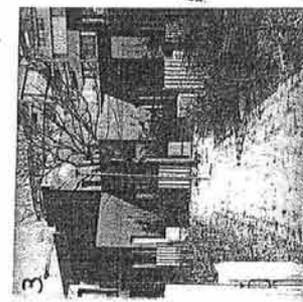
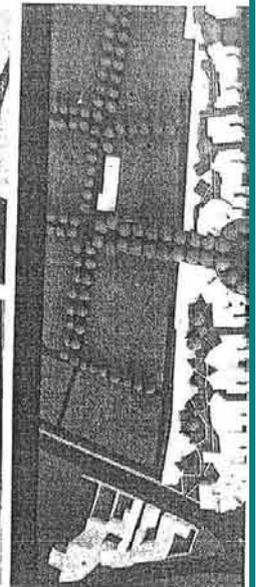
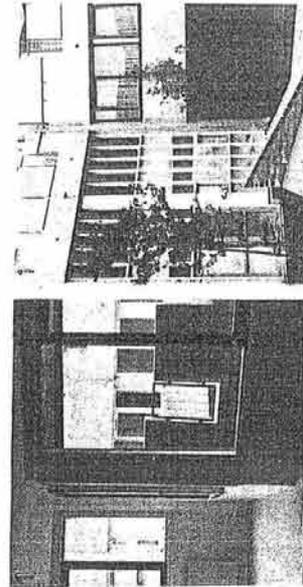


Certains traits caractérisent le quartier de la Maladrerie : Diversification des formes et des espaces, prolongement des logements par des terrasses-jardins, rez-de-craissée abrité traité comme un vaste lieu public. Ceci n'implique pas un moyen constructif unique, une échelle du bâti uniforme, des façades semblables. Un bâtiment (Y. et L. Euvermer) déplaie les parois de ses bou-oinçons, les maisons individuelles (M. Thomsen et V. Fidon) opposent leurs volumes orthogonaux aux courbes des immeubles (R. Gailhoustet). Les grandes boîtes des ateliers d'artistes ponctuent la traversée des jardins. Les bâtiments projetés développent ces thèmes : Maisons d'artisans sur la rue du Pont Blanc (K. Fiumani et G. Jacquemot) volumes pentus et patios intérieurs du nouveau chantier (R. Gailhoustet), séjours arrondis et serres le long de la rue du Long Sentier (V. Fidon). Un Centre Socio-Culturel, de nouveaux ateliers, des commerces, tous ces équipements situés à la jonction avec le grand ensemble des 800, créent de nouvelles possibilités pour ancrer la Maladrerie dans la ville.

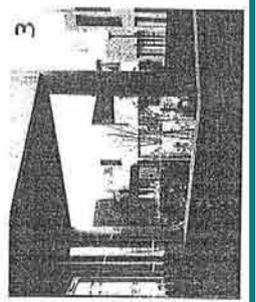
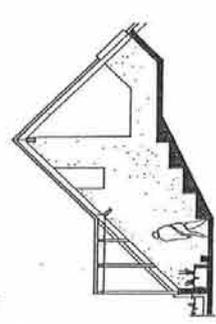
AUBERVILLIERS



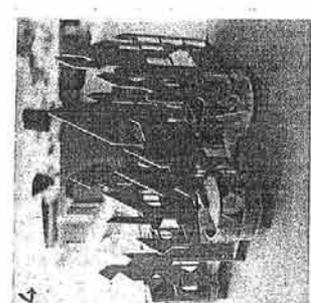
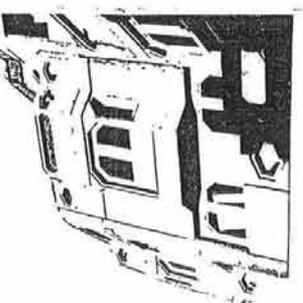
Parking



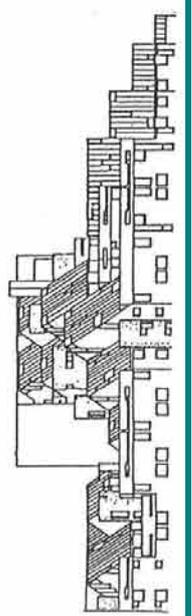
4



3



4



4

2





Jean Renaudie dans ses murs à Ivry

Du 21 septembre au 16 novembre 2002, une exposition hors les murs du centre Pompidou, permet de redécouvrir l'œuvre originale et la pertinence des recherches de Jean Renaudie (1925 -1981). Une occasion de les mettre en perspective avec les réflexions actuelles sur le renouvellement urbain. Située au sein du centre « Jeanne Hachette » dans l'immeuble « manifeste » qu'il érige au cœur d'Ivry en 1972, l'exposition se déroule en parallèle avec celle des « photos miroirs » de sa fille Jeanne Gailhoustet.

La rétrospective organisée par Olivier Cinquandre ⁽¹⁾, commissaire de l'exposition, démarre avec les journées du Patrimoine et les manifestations « Pleins feux sur Ivry ». Heureuse coïncidence, puisque le célèbre bâtiment en étoile fait officiellement partie du patrimoine emblématique du 20^e siècle.

Une centaine de plans et dessins originaux, (projets réalisés ou non), les étranges « abstractions urbaines » figurant l'invisible, l'indicible, le « non quantifiable » et des maquettes, éclairent la démarche atypique de l'architecte, son évolution depuis ses études jusqu'à la création de l'Atelier de Montrouge en 1958, avec Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean Louis Vêret. La crèche et la caserne des pompiers qu'il réalise alors, s'inscrivent dans l'héritage de Le Corbusier.

Plus tard, le refus de sa proposition d'une ville étagée sur des collines en alternative au terrain humide et plat proposé pour la ville nouvelle du Vaudreuil, marque sa rupture avec l'Atelier. L'opportunité que lui offre Renée Gailhoustet, architecte en chef de la rénovation du centre d'Ivry, lui permet d'exprimer « grandeur nature », sa révolution formelle et personnelle.

Plaidoyer pour la complexité

C'est toute cette démarche que l'habitant et le visiteur découvriront en passant de l'exposition au bâtiment et de la théorie à sa mise en scène, interpellés dans leur parcours par les photos singulières capturées en 1991 par Jeanne Gailhoustet sur des miroirs disposés ici et là dans l'œuvre de son père.

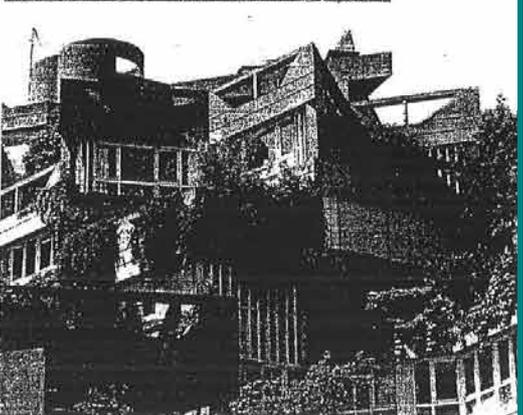
Si le béton a vieilli, rien n'a changé du dédale et du labyrinthe horizontal et vertical qui trouble la déambulation jusqu'à la perte de tout repère. Libérés de l'hégémonie de l'angle droit et du discours radical de la Charte d'Athènes,

arrêtes aiguës, terrasses en éperons étagées et plantées, logements réglés sur la diagonale du carré, mélange savant des fonctions et cheminements privés et publics (les promenées), qui favorisent les rencontres. Cette réalisation constitue une condamnation signifiante du zoning des années 70 basé sur la séparation et la juxtaposition des fonctions qui règnent alors sur la rénovation des centres anciens et l'organisation des villes nouvelles et des grands ensembles. Ses autres bâtiments : le grand paquebot blanc du Casanova, la myriade d'étoiles aux terrasses potagères de la Cité du parc, la spirale du Liégat, les pyramides du Voltaire, et la rénovation du centre de Givors près de Lyon, sont autant de plaidoyer pour la complexité, la superposition, l'imbrication, la mixité. Il élabore sa théorie sur la « combinatoire » où la ville se développe tel un organisme vivant à partir des travaux de François Jacob sur la biologie cellulaire. Son rejet de la planification urbaine qui « détermine mécaniquement par des opérations comptables, les limites du possible », ses observations sur la centralité, le rôle primordial des habitants, la part importante qu'il accorde au rêve et au hasard, l'étroite relation entre architecture et urbanisme « jusqu'à devenir une seule chose », où l'urbanisme doit même devenir architecture et réciproquement, éclairent judicieusement les débats actuels sur le renouvellement urbain. Pour Jean Renaudie « si l'architecture est la matérialisation de la structure complexe sur laquelle s'organisent les relations humaines, sa signification ne saurait se limiter à l'usage de matériaux et de techniques ; ou au jeu savant et magnifique des volumes sous la lumière ! »

— Jocelyne Devedjian

⁽¹⁾ Conservateur, chargé de l'architecture au musée d'art moderne CCI, centre Pompidou.

Les Gorges-de-Cabriès, Vitrolles, 1974-1975 (projet non réalisé). Esquisse d'ensemble. Dessin d'architecture, feutres de couleur sur calque, 39,5 x 53,5 cm. Collection du Centre Pompidou, Musée national d'art moderne/CCI.



Aménagement du Centre d'Ivry-sur-Seine, 1970-1975 et 1979-1983
Détail, Immeuble Jean-Baptiste Clément, 1973-1975

- Exposition : Espace Gérard Philippe, Centre Jeanne Hachette, Ivry-sur-Seine, du mardi au vendredi de 14h à 19h
- Colloque en hommage à Renaudie : 19 octobre.
- Promenades architecturales : 5, 12 et 26 octobre.

Extrait de : "Eloge du logement social"

par R. Gailhoustet

1993

LA MALADRERIE

A propos des terrasses

On parle à leur sujet d'*espaces complémentaires*. Pourtant, quand il s'agit de maison, une vraie maison, familiale, individuelle, le jardin n'est pas un complément. Il est presque toujours ce qui a déterminé le choix de l'habitant : domaine privé, distance par rapport au voisinage, jeux des enfants, séchage du linge, potager, bricolage. Je parle du jardin rêvé, non de sa décevante réalité pavillonnaire.

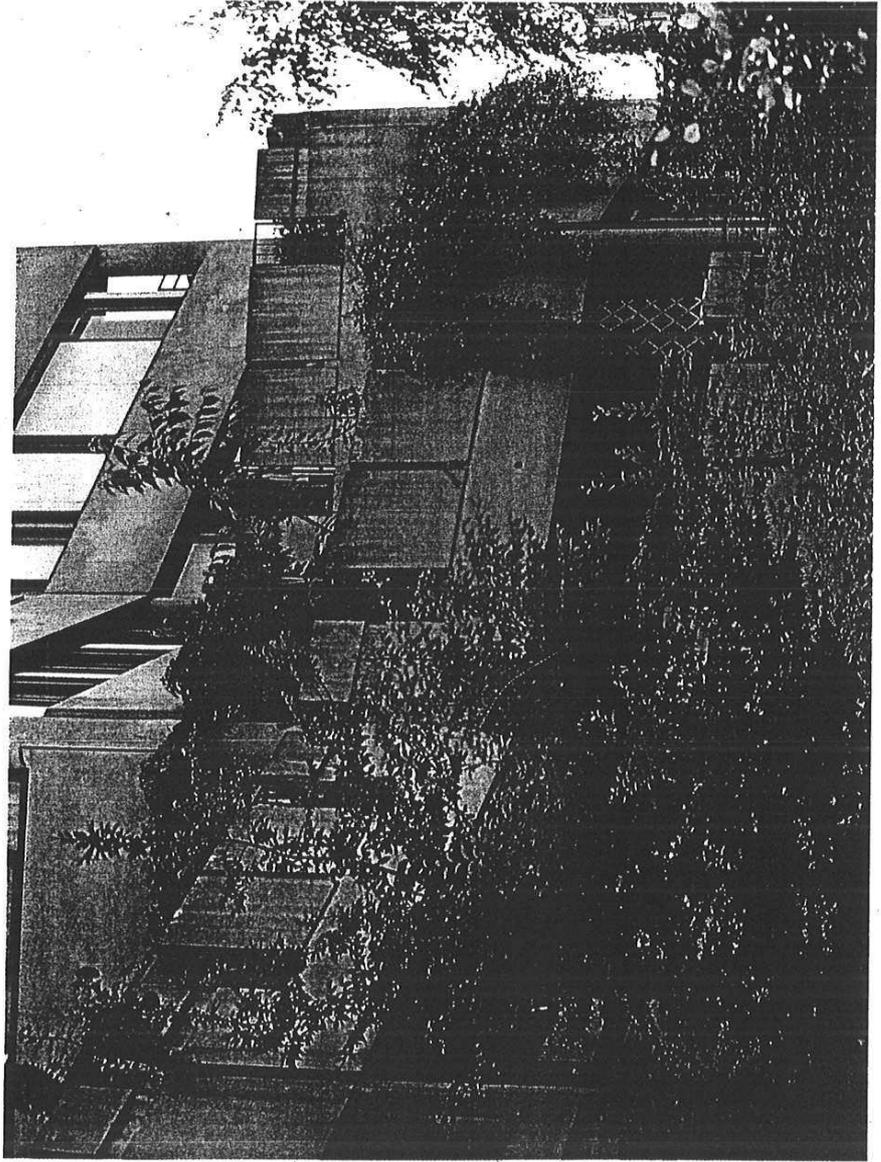
Réaliser des terrasses nécessite de prendre en compte ces usages, d'analyser les correspondances entretenues avec le jardin traditionnel. Il est des loggias envahies par le trop-plein du logis comme des cours-jardins devenus dépôts. L'espace intérieur, trop exigü, se venge.

Au-delà de sa taille, la terrasse-jardin prend d'autres significations, permet d'autres pratiques selon sa situation dans la volumétrie générale du bâtiment.

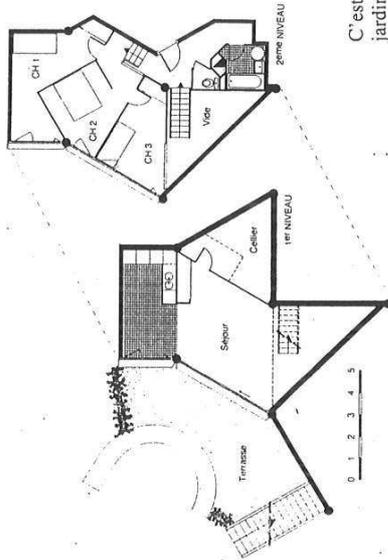
Elle peut étendre l'espace privé en le projetant vers l'extérieur, et devenir occasion de convivialité.

Les récits des habitants évoquent communication, échanges de plantes et de conseils affinités découvertes. Elle peut se blottir entre les bras repliés du logement, tendre au jardin clos. Elle peut, beaucoup plus petite, beaucoup plus objet du regard, s'incruster complètement au cœur du logement.

Le traitement de la terrasse joue un rôle essentiel. Un dallage n'a rien à voir avec un lopin de terre arable. Jamais les bacs à plantes ne créeront l'ambiance de plantations renouvelées par les saisons sur un terrain envahi par le végétal, ne feront entrer dans un appartement au cinquième étage l'odeur d'un jardin sous la pluie.

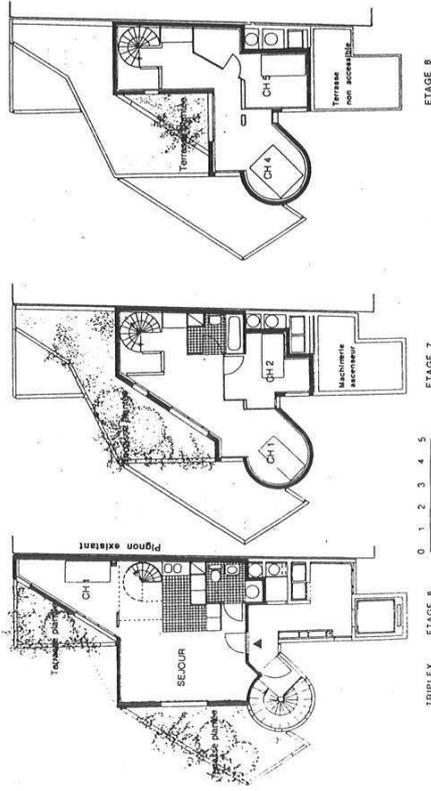


l'escalier du triplex



C'est un logement de quatre pièces, ouvert sur un jardin privatif au rez de chaussée. Un décalage du terrain naturel a installé l'entrée au niveau haut, d'où un escalier descend dans les chambres. Toujours les ruptures de niveaux sont prétextes à communications visuelles : La vue plonge de l'entrée vers le séjour, une chambre est en balcon sur la double hauteur qui entoure l'escalier.

Un logement sur trois niveaux, comme une tour de guet surveillant la cascade des terrasses. Un mitoyen aveugle, haut de huit étages, écrasait les bâtiments de la Maladrerie. Ce logement s'y accole, l'escalade jusqu'en haut, et une chambre ronde vient coiffer l'escalier de l'immeuble.

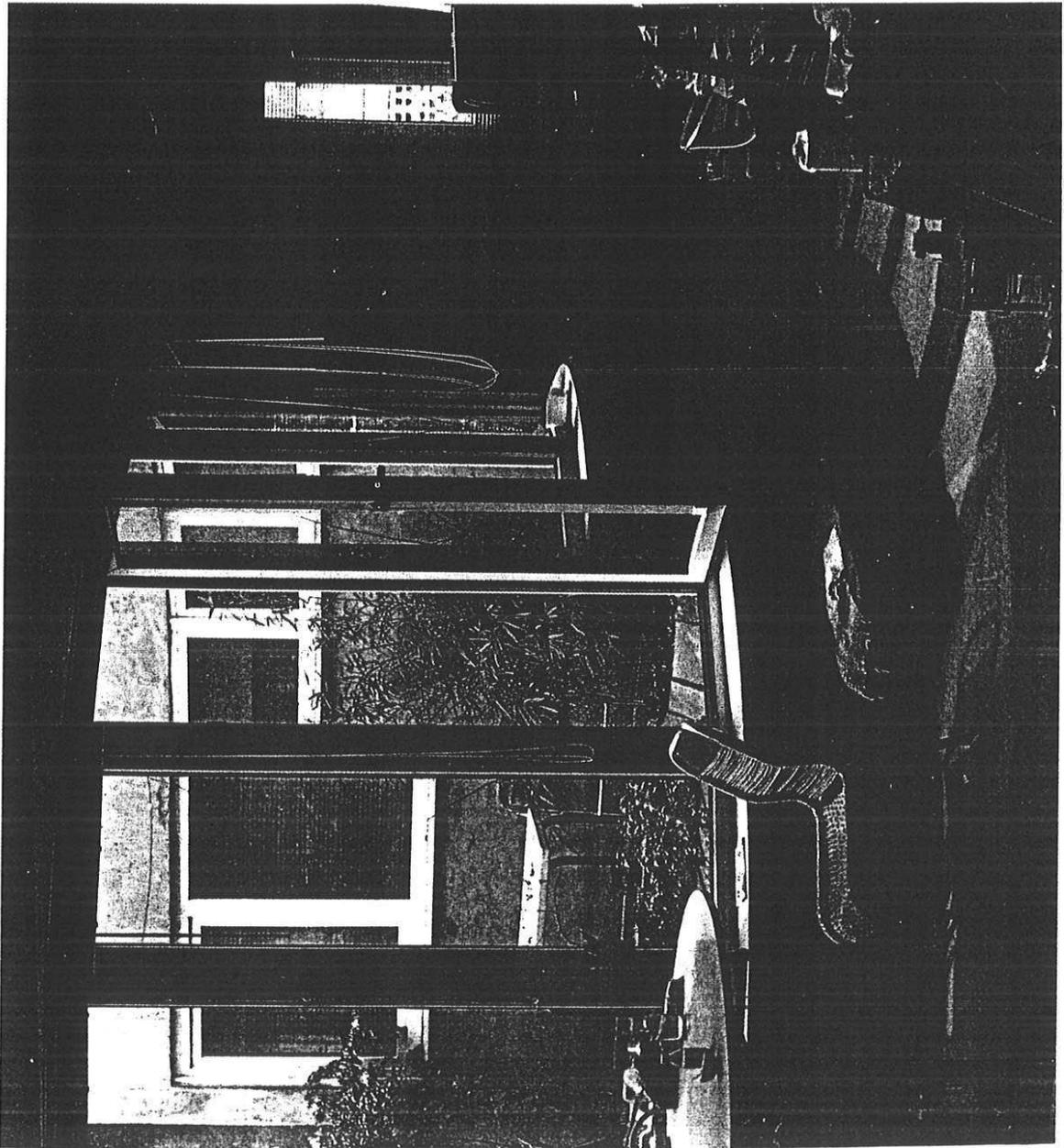
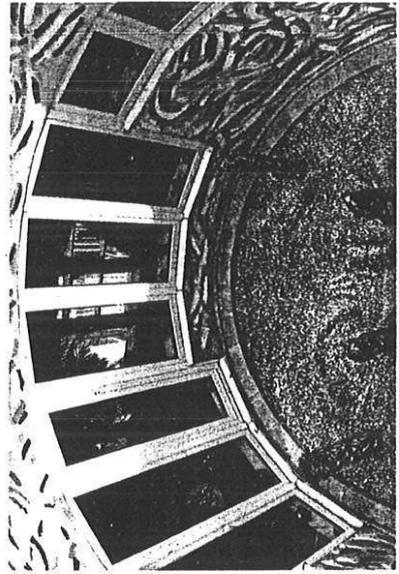


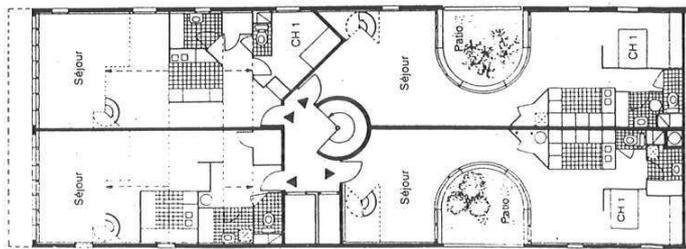
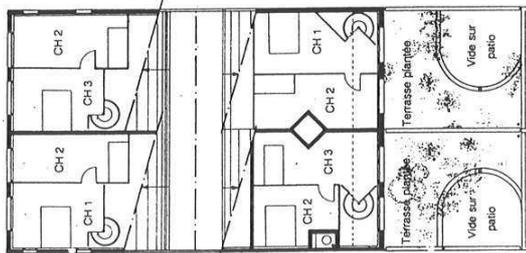
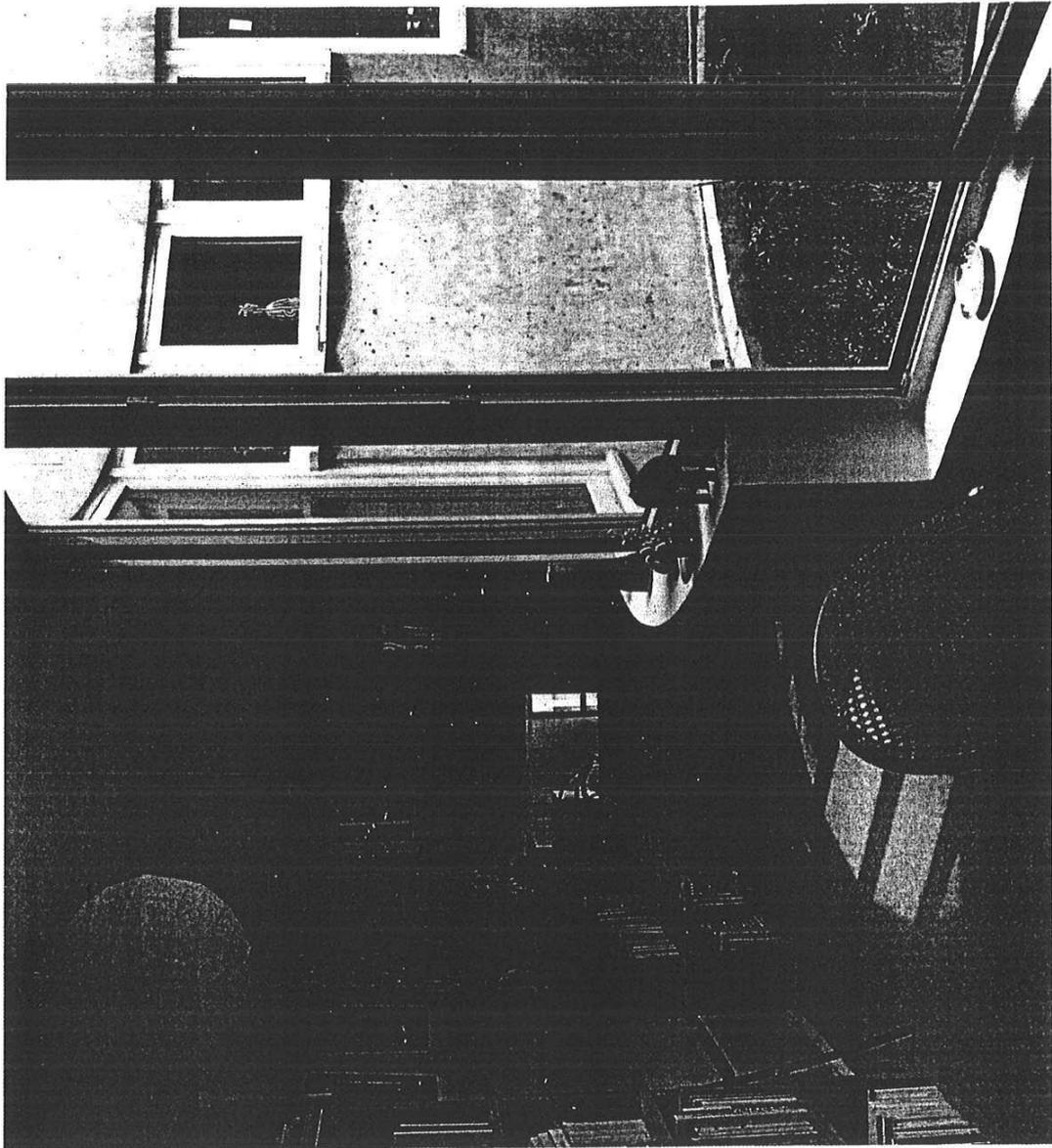
LA MALADRERIE

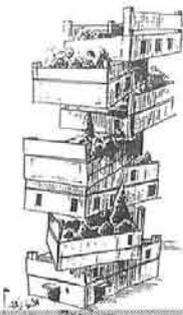
Les patios

Ces logements, dans une géométrie très différente des précédents, respectent les travées habituelles des immeubles sociaux qui enclavent les "cellules" entre deux voiles porteurs. Mais ils n'obéissent plus à la logique de l'empilement, et des possibilités volumétriques nouvelles apparaissent.

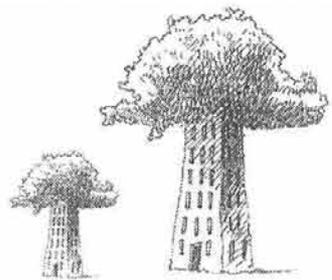
Certains modèles "incontournables", qui organisent tant de plans masse à partir de barres larges de douze à quinze mètres, deviennent caducs. Le décalage des volumes et des toits permet d'ouvrir le logement vers le haut, et d'insérer, dans un bâtiment de trente mètres d'épaisseur, l'espace d'un patio. La lumière crève le volume au coeur du séjour et l'espace se déroule autour d'une paroi courbe. Le coeur de l'intimité peut être aussi un lieu ouvert.







JARDINS À TOUS LES ÉTAGES



MAI 2001 - N° 9

EDITO

Plantez, fleurissez, récoltez !

C'était, il y a 20 ans, le titre de la fiche remise aux premiers locataires de la Maladrerie pour les aider à bien utiliser leurs terrasses.

Souvent aujourd'hui, c'est presque en s'excusant, qu'un logement avec terrasse est proposé aux futurs locataires avec quelques commentaires plus dissuasifs que malveillants... Quoique !

Devant ce gâchis, notre association a plus que jamais l'ambition de redonner à la cité sa vocation de cité verte, de réponse écologique possible en milieu très urbanisé.

Du gazon, un rosier en terre au 4^e, 5^e ou 6^e étage, c'est un luxe que beaucoup apprécient ou rêvent de pouvoir apprécier.

Dans le privé, le prix des logements avec ou sans terrasse va du simple au double. C'est toujours une plus-value pour un appartement. Pourquoi ce mépris dans le logement social ? Pourquoi cet ostracisme ? Sans doute par culture. Parce que c'est trop souvent la gestion technicienne et non sociale et humaine, encore moins écologique, qui prime encore.

Nous voulons réhabiliter la Maladrerie. Lui redonner son image de marque dans le parc social de notre ville. La Maladrerie n'est pas une cité comme les autres. Elle est différente des autres dans un sens plus humain, plus proche des gens.

L'OPHLM, la Ville doivent le reconnaître et agir en conséquence. Les locataires aussi, qui pour certains traitent encore leur terrasses comme de vulgaires débaras...

Les agents qui y travaillent doivent prendre conscience que si l'architecture originale apporte des questions différentes à résoudre, c'est aussi une qualité de vie autrement plus riche qu'ailleurs qui est proposée.

La nouvelle présidence de l'Office semble s'engager vers une écoute plus sensible à nos arguments. Tant mieux, mais ce sera sur le terrain, aux actes, que cela se mesurera.

Lorsque l'Office et ses agents diront à nouveau : « Plantez, Fleurissez, Récoltez... », alors seulement, nous aurons ensemble avancé dans la bonne voie pour une vie plus riche de notre cité. A Bientôt donc, pour voir ça !

Francisco Rodriguez

La Mala, c'est son nom...

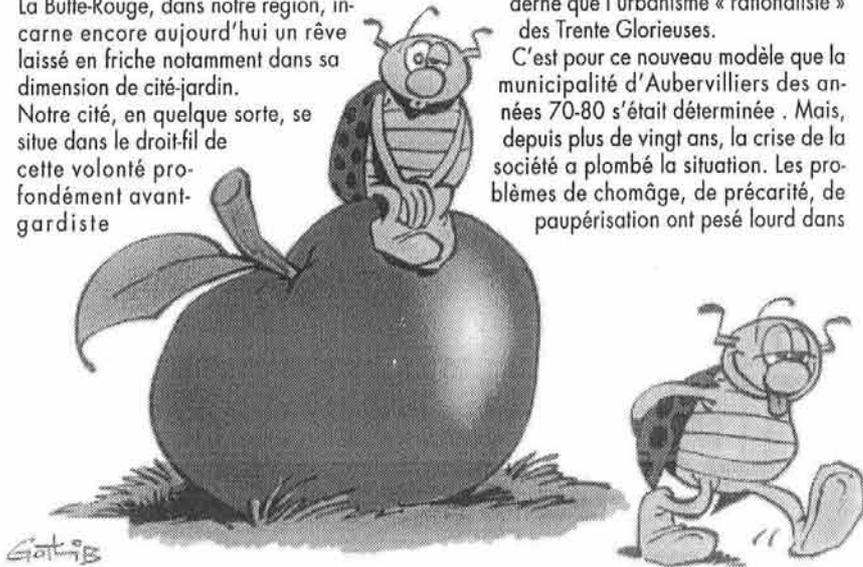
« **N**e pas donner seulement aux travailleurs un toit, mais un cadre de vie. » Cette formule d'Henri Sellier, le principal initiateur des premières cités-jardins construites en région parisienne dans l'entre-deux guerres, résume assez bien son rêve de « socialisme municipal », aux accents pré-écologistes.

La Butte-Rouge, dans notre région, incarne encore aujourd'hui un rêve laissé en friche notamment dans sa dimension de cité-jardin.

Notre cité, en quelque sorte, se situe dans le droit-fil de cette volonté profondément avant-gardiste

l'on prend encore du plaisir à se promener ou à traverser notre cité, malgré les problèmes et les difficultés, c'est sans aucun doute qu'il y fait mieux vivre que dans une cité traditionnelle, pour une densité de population égale. Rétrospectivement, le modèle des cités-jardins, – ou comme pour la nôtre, de terrasses-jardins –, apparaît plus moderne que l'urbanisme « rationaliste » des Trente Glorieuses.

C'est pour ce nouveau modèle que la municipalité d'Aubervilliers des années 70-80 s'était déterminée. Mais, depuis plus de vingt ans, la crise de la société a plombé la situation. Les problèmes de chômage, de précarité, de paupérisation ont pesé lourd dans



de promouvoir une autre idée du logement social. Dans les années 70, quelques architectes ont osé réactiver ce rêve. L'école Renaudy, dont Renée Gailhoustet fut l'élève, apporta une bouffée d'air pur à l'architecture du logement social. Les visées politiques et architecturales novatrices se rejoignaient alors dans l'idée que « l'habitation, tout en étant aussi plaisante que possible et confortable [devra permettre] d'offrir aux modestes ce qui est seulement à la portée des riches ». Comme nous l'avons déjà noté, ce parti pris architectural pose des questions nouvelles. Nous n'y reviendrons pas ici. Cependant, si

la vie de tous les jours des habitants. Les perspectives se sont obscurcies, et les élans novateurs ont dû laisser la place à une gestion parcimonieuse et difficile de la vie urbaine et du cadre de vie. Notre cité a été touchée de plein fouet et ce qui apparaissait comme une idée novatrice est devenu « un boulet de plus à traîner ». Ce repli frileux a été partagé, voire encouragé, par beaucoup, du citoyen à l' élu, de l'agent de l'office au militant. Mais cette gestion au plus court non seulement n'a pas permis de régler les problèmes posés mais au contraire a contribué à la dégradation de la qualité du

logement, à celle de la qualité de vie dans la cité. Aujourd'hui, les bilans et les expertises sur notre quartier, ainsi que les futurs travaux et projets, sont définis. Alors que faire ? Se contenter d'un ravalement de façade reviendrait à poser un cautère sur une jambe de bois. Il faudra donc aller au fond des questions et trouver les solutions en harmonie avec l'essence même du projet initial de La Maladrerie. Pour notre association, le choix est fait. Nous nous battons sur les va-

leurs que défendaient en son temps Henri Sellier. A la question : « Que veulent les banlieues ? » L'affiche répondait : « Tout ! » Eh bien, paraphraisons : « Que veut la Mala ? Tout aussi, et du beau ! » Et nous nous engageons une fois de plus pour faire l'éloge de nos jardins suspendus, car « les modestes » ont bien le droit qu'on leur offre une partie de campagne en ville. Nous en sommes sûrs, nous convaincrions !

Jacques Dupuis



Du gazon, un azalée, un chevre-feuille...

BrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèves

En juin, au moment où la végétation sera la plus épanouie, l'association a demandé que soit réalisée une vidéo pour témoigner de la qualité de vie qu'offrent les terrasses.

Il est fait appel aux locataires et co-propriétaires de la cité qui souhaitent voir participer leurs plantations à ce projet, pour qu'ils se fassent connaître auprès de nous.

Merci.

BrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèvesBrèves

Bulletin d'adhésion à l'association



NOM Prénom

Adresse

N° de téléphone (éventuellement)

Montant de l'adhésion : 50 francs, à l'ordre de : « Jardins à Tous les Etages ».

À retourner à l'adresse suivante :

M. Jacquemat Gilles, 5, allée Henri-Matisse, 93300 Aubervilliers
ou à donner à un membre de l'association de votre

Enfin à l'écoute !

Depuis 1995, notre association a développé une activité continue, parfois un peu ralentie mais toujours vigilante quant au sort réservé aux terrasses-jardins de notre cité. Une situation nouvelle est née depuis peu. Des rencontres ont eu lieu avec l'OPHLM et un nouveau climat d'échange s'y est instauré. Les rencontres avec l'OPHLM, du 14 décembre 2000 et du 1^{er} février 2001 ont permis de préciser les intentions nouvelles de l'OPHLM :

- Celui-ci déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de minéraliser les terrasses végétalisées. Dans le cadre des réparations futures, il sera procédé au maintien de la terre.
- Les futurs locataires seront informés de l'existence de terrasses associées au logement.
- Le règlement intérieur d'immeuble concernant les terrasses-jardins sera modifié en concertation avec notre association.
- Un état des lieux sera réalisé conjointement entre l'OPHLM et l'association.
- Une documentation technique sera proposée aux locataires qui possèdent une ou des terrasses-jardins.
- Progressivement et sous réserve, les terrasses minéralisées par l'OPHLM seront de nouveau végétalisées.

Ces nouvelles dispositions montrent que nous avons gagné sur un certain nombre de points. Toutefois, nous avons pu constater des nuances entre les divers intervenants de l'OPHLM. Il semble que la direction administrative et le responsable d'antenne soit acquis définitivement au maintien des terrasses, mais une certaine réticence persiste quant à sa direction technique, maître d'ouvrage des éventuels travaux.

L'épisode des squats a mis en valeur la responsabilité de l'OPHLM dans le quartier et permis, en particulier, d'inclure le combat pour les terrasses dans celui général de revalorisation du quartier ainsi que notre reconnaissance d'intervenant.

Ces événements ont trouvé leur aboutissement lors des Rencontres de la Maladrerie. Aux cours de ces rencontres, l'architecte de notre quartier, Renée Gailhoustet, a été applaudie par les participants reconnaissant son rôle innovant et irremplaçable dans la conception du quartier. Par sa conception urbaine et architecturale, notre quartier est un modèle d'intégration de la nature dans la ville. Le projet de rénovation du quartier, bientôt mis en chantier, devra s'appuyer sur cette conception pour assurer une continuité de projet d'habitat social nouveau.

Notre activité depuis des années n'a pas porté tous les fruits escomptés. Quelques phrases noyées dans la Charte de l'environnement, document de plusieurs centaines de pages et une allusion à cette question dans le programme municipal en sont les seules traces. C'est peu.

Cette situation montre que, si sur l'un des points qui fonde notre existence nous avons progressé, il nous reste beaucoup à faire sur le second, qui est aussi, rappelons-le, la promotion de cet esprit architectural à Aubervilliers. Gilles Jacquemat

DU CÔTÉ DES ARTISTES

Une architecture de béton et de jardin, avec au rez-de-chaussée des ateliers et des artistes qui se mêlent à la vie quotidienne de la cité : un pari audacieux, relevé par l'office d'Aubervilliers.

La Maladrerie à Aubervilliers. Ce pourrait être une cité de banlieue parmi tant d'autres, une cité sans Histoire s'il n'y avait pas ses trente-huit ateliers qui lui confèrent une dimension autre.

Bien sûr, cette cité est loin d'être aussi célèbre que la Ruche ou le Bateau Lavoir qui furent les hauts lieux de la création artistique du XX^e siècle et abritèrent Chagall, Soutine, Léger... Aujourd'hui restaurée, la Ruche avec son bâtiment en rotonde construit par Eiffel pour l'exposition universelle de 1900 – abrite toujours peintres et sculpteurs et demeure un lieu de promenade. Mais le nombre des élus est rare.

La pénurie d'ateliers n'est pas un mythe, bon nombre ont été détruits, d'autres sont délabrés, ceux qui restent atteignent des coûts prohibitifs pour la grande majorité des artistes, qui doivent bien souvent quitter Paris. Et pourtant, le pouvoir attractif de la capitale sur les artistes n'est plus à démontrer et la décentralisation en la matière ne se décréte pas. Les grandes galeries y demeureront toujours.

Sur le seul fichier de demande d'ateliers du ministère de la Culture figurent 900 demandes de peintres, sculpteurs, illustrateurs, graphistes, illustrateurs vidéo... Tous sont affiliés à la Maison des artistes, agréée par la Sécurité sociale, qui leur reconnaît leur qualité "d'artiste". A Aubervilliers, vivent maintenant près d'une quarantaine d'artistes, peintres (les plus nombreux), sculpteurs, graphistes, photographes, architectes,

dont certains reconnus qui drainent vers la cité des personnalités – en particulier des locomotives du show-business (Julien Clerc, Gainsbourg). Ainsi, à titre anecdotique, le chanteur Jean-Luc Lahaye a acheté une sculpture de Clément représentant un alpiniste – un temps accroché à la façade de la cité. L'un des points forts de la cité demeure toutefois, les trois jours de portes ouvertes qui, chaque année, au mois de juin amènent un nouveau public et des professionnels et permettent aussi aux habitants de la cité de pousser ces portes qu'ils n'osent pas franchir le reste de l'année, à l'exception des enfants. "Un investissement difficile à mesurer, précise Malik Ouzani, le premier à s'être installé à la cité et responsable du Centre d'arts plastiques d'Aubervilliers, qui permet pourtant à certains artistes de vendre et à tous de nouer des contacts". Mais rien n'interdit au promeneur de rendre visite aux artistes tout au long de l'année, ni d'acquérir une œuvre (frais de galerie en moins).

Un match avec les gens

Cette volonté de créer une vie dans la cité avait été une des idées maîtresses du projet. C'est en partie pour cela aussi que la municipalité et en particulier son maire, Jack Ralite, a voulu insérer les artistes dans le tissu social de façon à éviter un divorce avec la population et à ne pas créer de ghettos d'artistes. Leur seule présence, a pour beaucoup d'esprits, quelque chose de dérangeant. Par ailleurs plane toujours l'idée de la création d'une association des artistes d'Aubervilliers, qui a bien du mal à voir le jour, comme s'ils préféraient inconsciemment un certain flou. Mais déjà certains d'entre eux sont très impliqués dans l'animation de la cité et hors de la cité, s'occupant en particulier d'ateliers pour les jeunes, les font participer à certains travaux ; d'autres ont monté une

association de la nouvelle immigration et organisent des stages, des expositions et des cours de peinture dans les prisons.

Avant même la création des premiers ateliers d'artistes en 1979, il existait déjà à Aubervilliers un Centre d'art plastique. Et lorsque sur l'emplacement d'anciens taudis, la Ville a envisagé de construire le nouveau quartier de la Maladrerie – qui à terme comprendra plus d'un millier de logements, un centre culturel et divers autres équipements – très vite a germé l'idée d'y inclure des ateliers. Renée Gailhoustet, l'architecte de l'opération a été, de prime abord, séduite par le projet qui lui permettait d'aborder sous un angle intéressant la problématique urbaine – en créant des activités artisanales et artistiques. Elle a également voulu rendre lisible par le volume bâti et le dessin des façades la complexité des ateliers. De fait "l'immeuble devenait autre chose qu'un simple empiilage de cellules".

Les ateliers s'intègrent dans un ensemble HLM, réalisé par l'Office et présentent la particularité d'être situés au rez-de-chaussée pour faciliter la livraison des matériaux, d'autant que, ces dernières années, la taille des œuvres ne cesse de croître.

Dans ce programme, réalisé par tranche, l'architecte a joué avec la volumétrie. Grâce à l'utilisation d'une trame spéciale, des espaces souples, flexibles, avec des plans différenciés d'un appartement à l'autre ont pu être réalisés. Cette même philosophie se retrouve dans la conception des ateliers dont les surfaces, volumes et agencement varient également. Certains convenant mieux, par exemple, à la réalisation de grandes pièces de sculpture. Certains ateliers jouxtent la partie logement, d'autres sont exclusivement réservés à la partie professionnelle. Dans la dernière tranche, trois types d'ateliers coexistent. Soit l'atelier commande le



Rachid K., peintre,
et ses moulages
de plaques d'égouts.

logement, le séjour s'ouvrant sur un jardin privatif. Soit l'atelier est très haut sans plafond et un petit escalier le relie à une passerelle menant au niveau supérieur ; le logement disposant d'un accès nettement différencié par la cage d'escalier.

Dernier cas de figure, le logement est toujours au rez-de-chaussée mais l'atelier lui est en contrebas et possède un accès indépendant sur le jardin.

La première tranche réalisée en 1979 avait été financée en prêt HLM, la totalité des surfaces ayant été comptabilisée en surface habitable. Depuis lors, des démarches ont été entreprises auprès de la délégation des arts plastiques au ministère de la Culture et des subventions de l'ordre de 70 000 F par atelier, soit "33 % de la dépense subventionnable". En contrepartie de cette aide, les loyers sont conformes aux dispositions réglementaires et les locataires peuvent bénéficier de l'APL pour leur logement. Les ateliers quand à eux sont exemptés d'impôts locaux. Ainsi a titre indicatif pour un atelier de 78 m² et un appartement de 100 m², un sculpteur paie 4 300 F.

Néanmoins, la capacité financière des artistes reste un des problèmes fondamentaux. Si certains parviennent à vivre exclusivement de leur peinture, avec des hauts et des bas, parfois même des visites d'huissiers, tous ne peuvent en dire autant. Et bon nombre d'entre eux sont bel et bien obligés, ne serait-ce que pour payer leur loyer d'exercer une autre profession. Un "sculpteur" fait des ménages, tel autre enseigne le dessin, tel autre encore est responsable de la partie animation au musée Picasso, tel autre travail sur des projets d'expositions avec des graphistes.

Les relations avec l'office sont au beau fixe ; le président Sivi est satisfait de ses locataires "pas si turbulents que cela", et

eux le trouvent fort conciliant. Pour se convaincre de la bonne entente, un petit tour dans le bureau du président suffit. Depuis plusieurs mois, les murs sont constellés de toiles des artistes de la cité : une œuvre par atelier. Son bureau étant un lieu de grand passage où viennent élus, architecte, chefs d'entreprises l'idée lui est venue de la transformation en "salle d'exposition" ; une manière d'afficher leur existence et de présenter leur œuvre... et pourquoi pas de les inciter. Car, comme aime le rappeler M. Sivi, il "existe un 1 p. 100 culturel", alors pourquoi ne pas le consacrer à l'achat d'une toile ?

La demande d'ateliers est telle en région parisienne, qu'on peut se demander comment se font les attributions ? et quels critères prévalent ?

Des besoins pléthoriques

A Aubervilliers, à l'origine et pour les tranches n'ayant pas bénéficié de subventions les choses se sont passées de façon empirique, Malik Ouzani a fait du bouche à oreille et contacté ses confrères. Puis par la suite, la procédure s'est organisée, structurée. Une commission nationale, consultative, composée de représentants du Ministère et du Syndicat des artistes a été constituée ; l'office de son côté voulait rester maître des attributions : Cette commission mettait en avant des critères administratifs, le Ministère faisait primer la création artistique, la municipalité voulait des artistes motivés par le site. En fin de compte, et non sans difficultés, les propositions de la ville et de l'office ont été prises en compte, les candidats des syndicats se sont retirés et un accord est intervenu avec le Ministère.

L'exemple d'Aubervilliers n'est pas iso-

lé, la demande en ateliers est bien nourrie. Aujourd'hui l'atelier constitue l'un des éléments de la création artistique. De fait, bon nombre de municipalités en prennent conscience et sont sensibilisées.

En 1983, 105 ateliers, en 1984, 85, en 1985, 53 et en 1986, 70 ateliers ont été subventionnés dans l'hexagone.

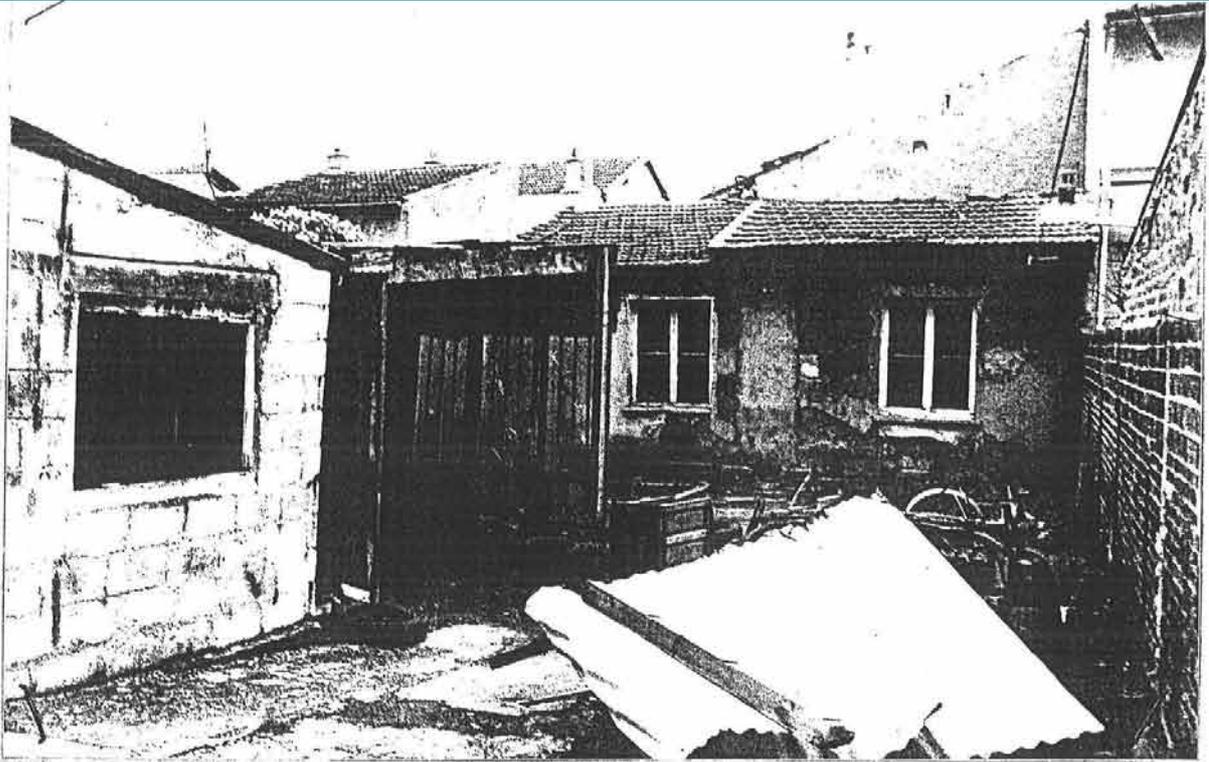
Actuellement les subventions forfaitaires sont de 80 000 F par atelier et de 100 000 F à Paris. Pour en bénéficier, les ateliers doivent répondre à un certain nombre de normes : une surface minimale (35 m² pour un atelier de peintre, 55 m² pour un sculpteur), des installations spécifiques (bac à eau) ; sans oublier les problèmes d'exposition et de luminosité. Avant de subventionner une opération, le Ministère exige les plans et dans certains cas réclame des modifications.

Parallèlement à ces aides étatiques, certaines villes dispensent des aides spécifiques. De plus en région parisienne existent des aides régionales qui couvrent le surcoût lié à l'aménagement.

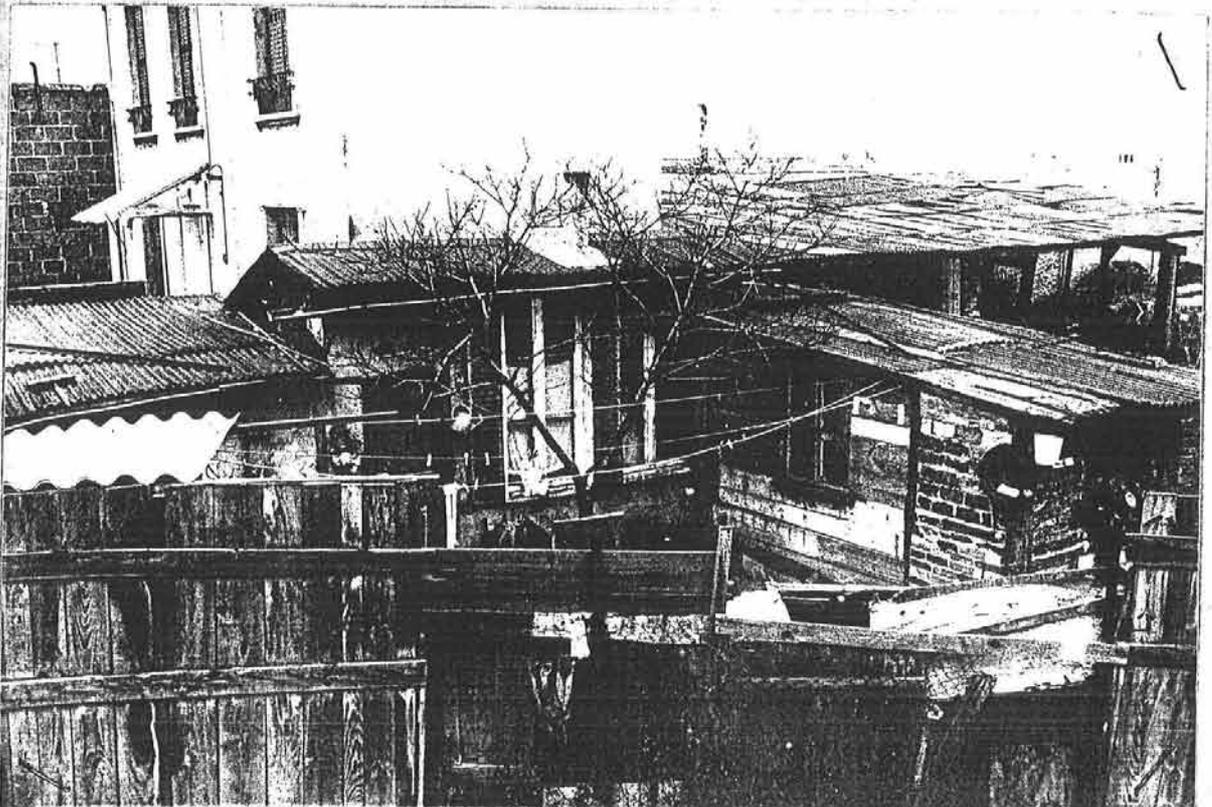
De leurs côtés les artistes qui ne bénéficient pas de ces ateliers peuvent bénéficier d'une allocation d'installation, qui peut atteindre 30 000 F et ne peut en aucun cas excéder la moitié des dépenses engagées par les artistes. L'enveloppe globale a atteint 900 000 F l'année dernière et devrait franchir le seuil du million de francs.

Au Ministère de la Culture, on étudie la possibilité de lancer des opérations d'accession pour ce type d'ateliers, encore convient-il de trouver des organismes financiers qui couvrent le risque ?...

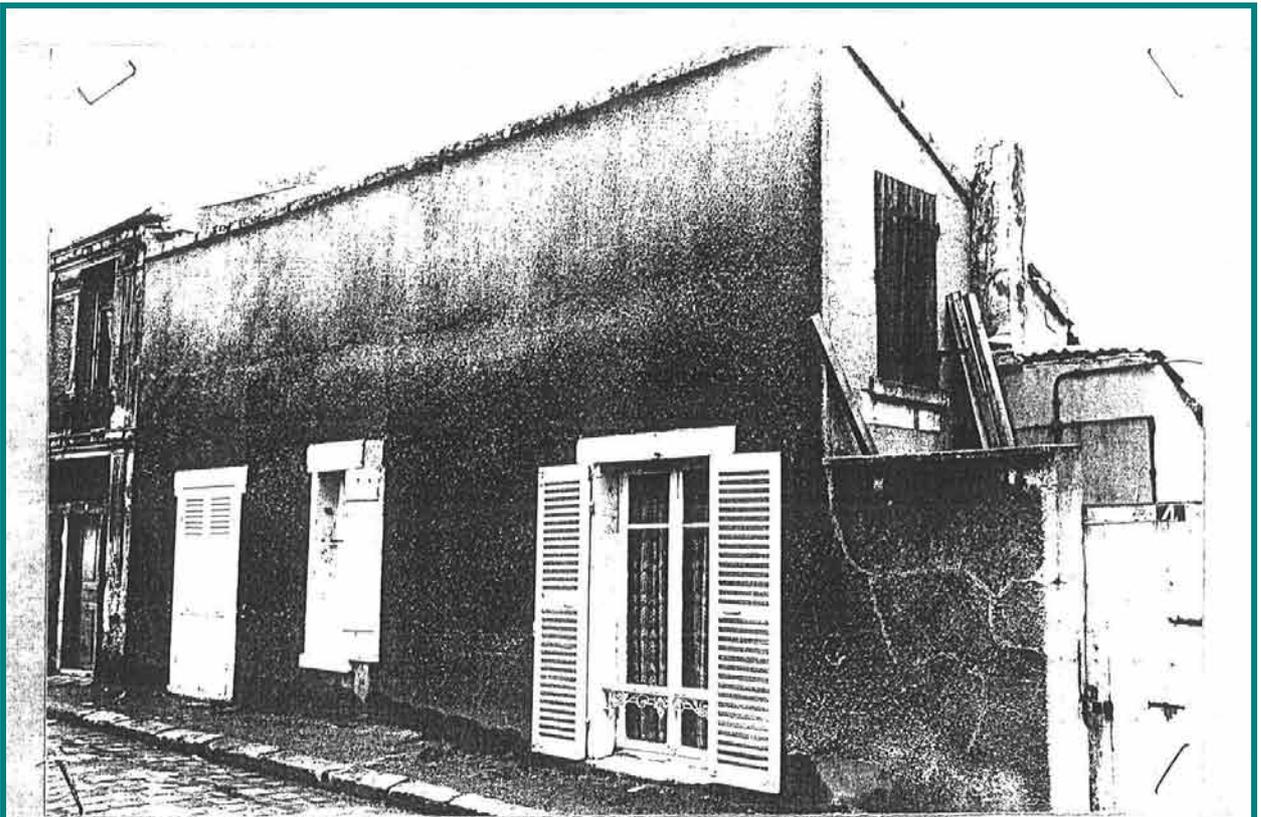
A Aubervilliers, on voudrait à l'instar des ateliers d'artistes réaliser des studios pour musiciens... pour lesquels à ce jour aucune subvention n'est envisagée. ■



43 impasse Ulysse Mézière



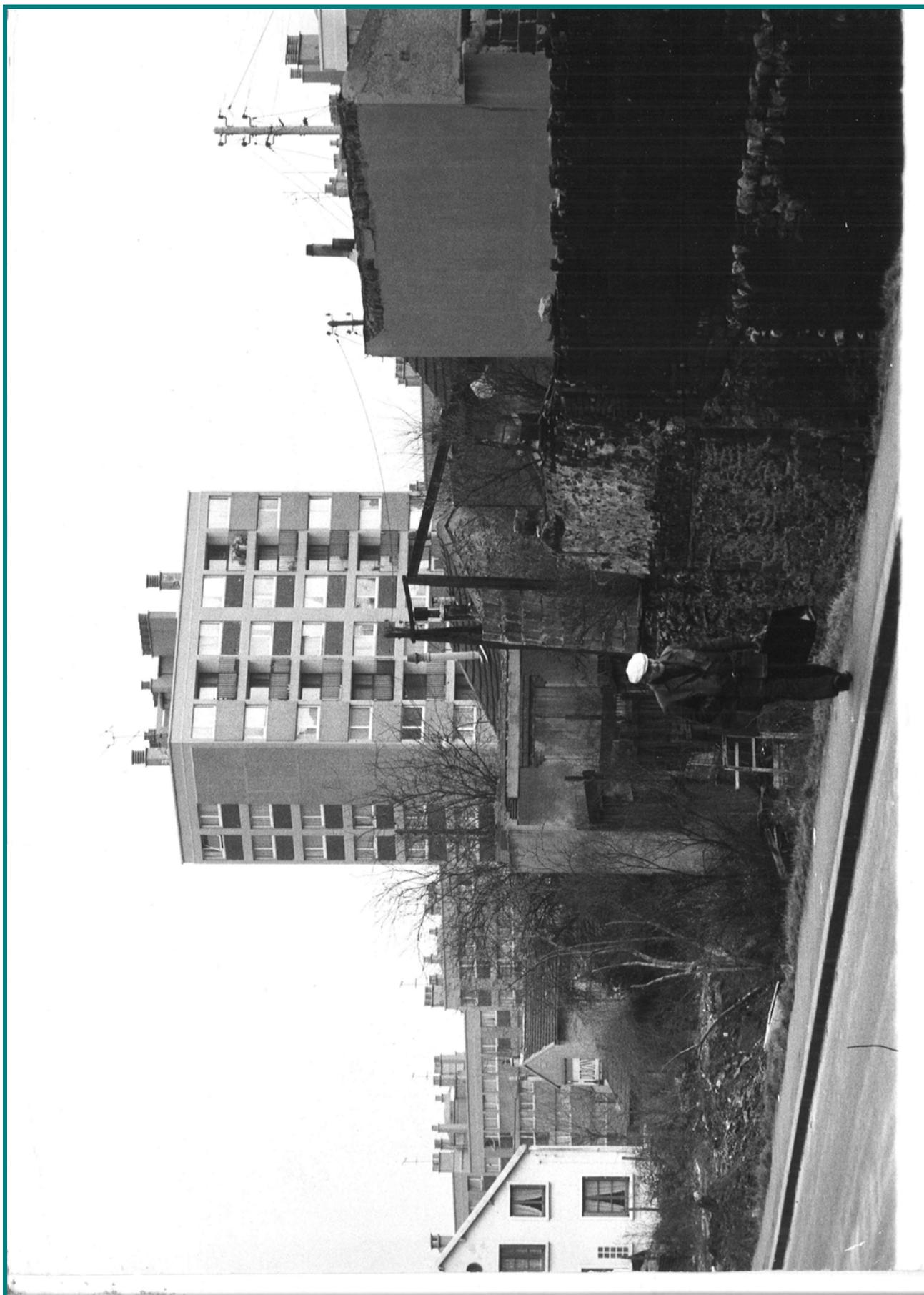
51 impasse Ulysse Mézière



4 passage Hardy

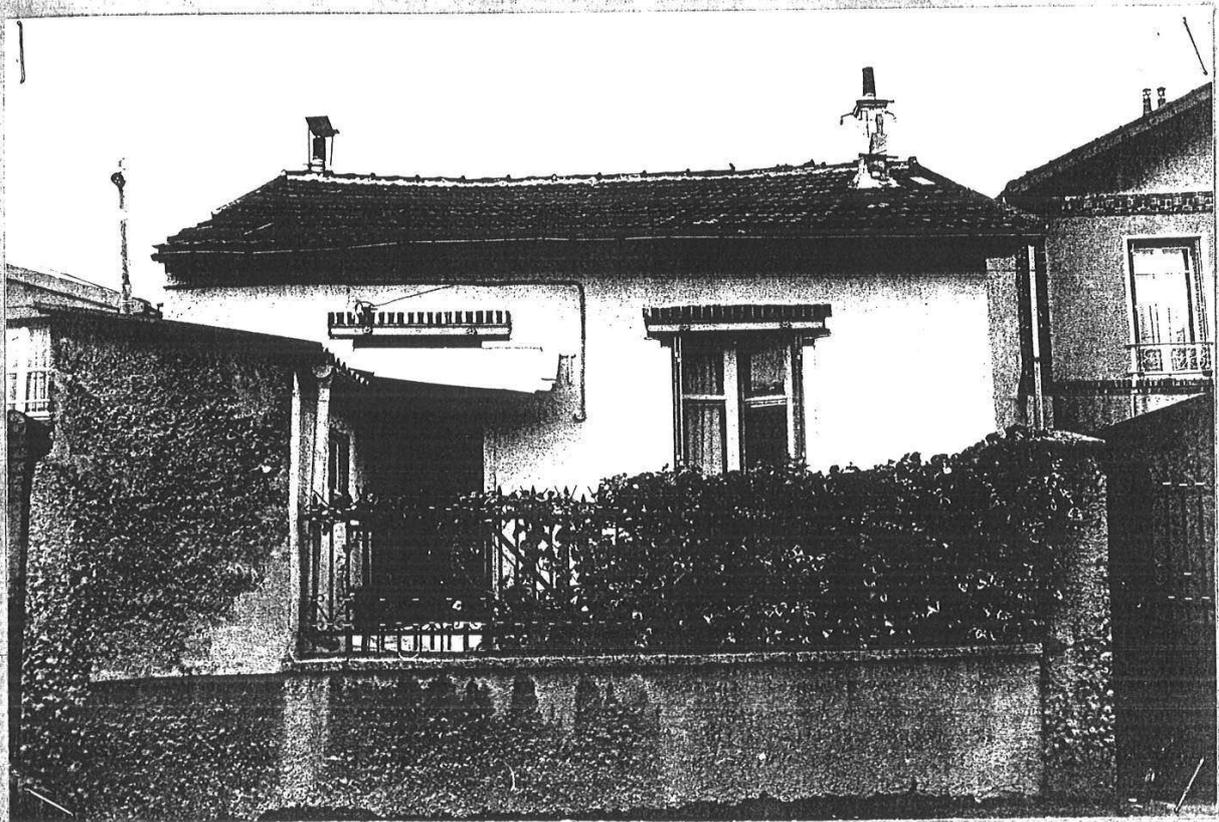


2 passage Hardy

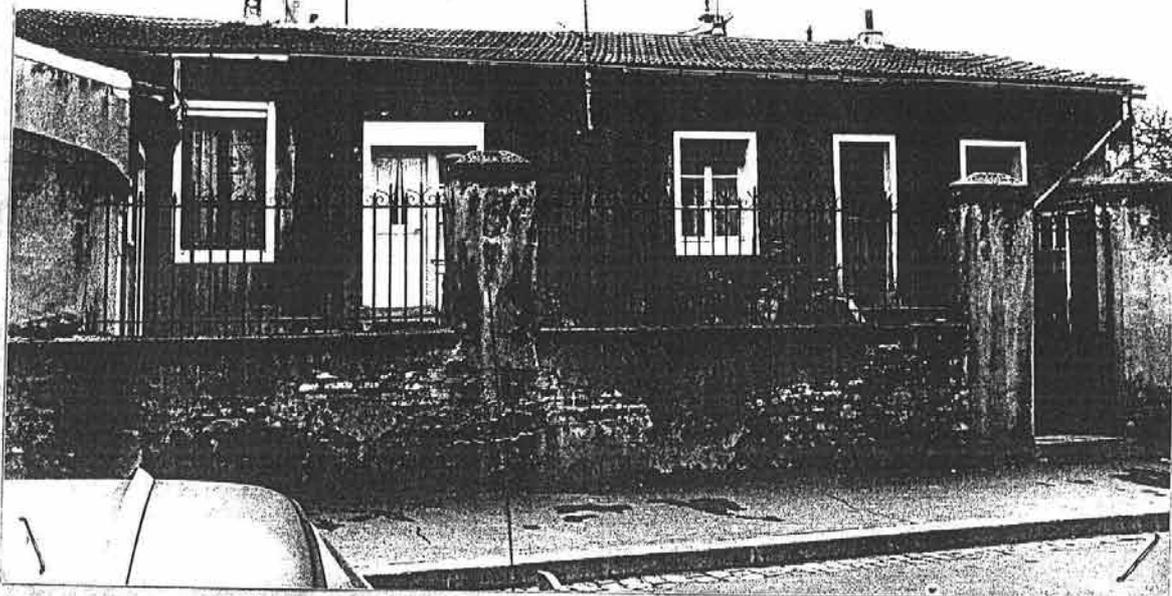




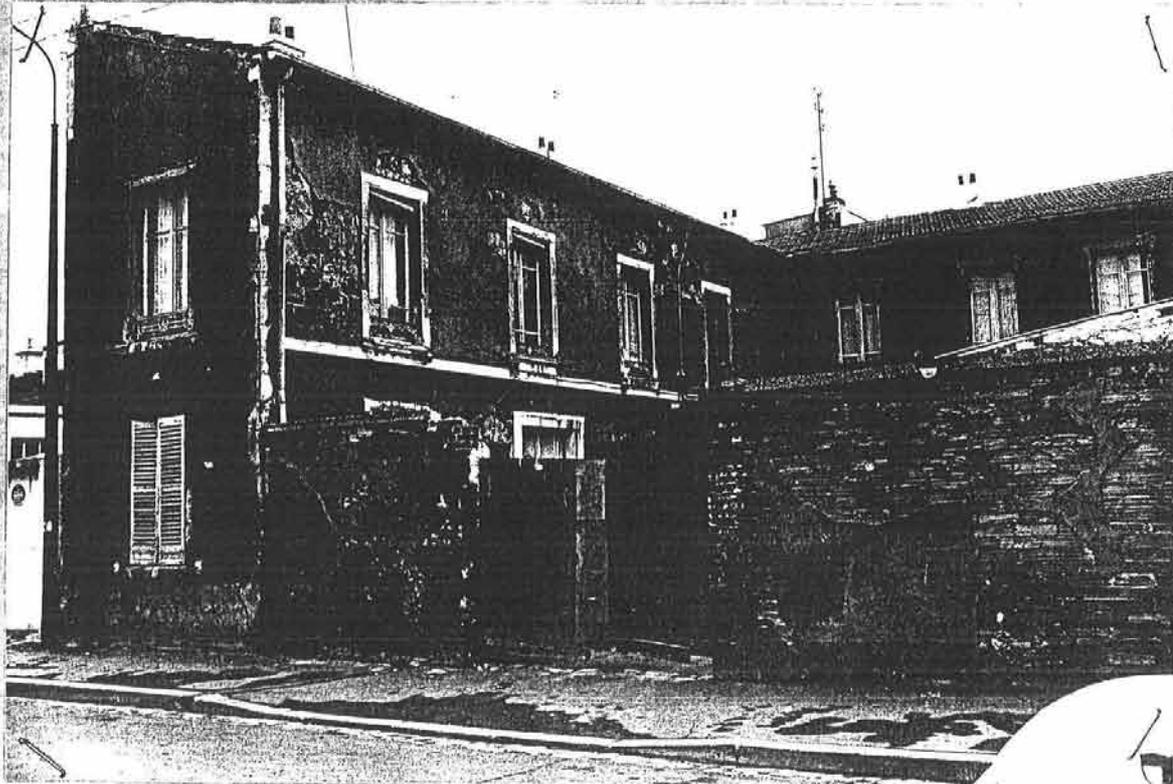
24 rue du Long Sentier



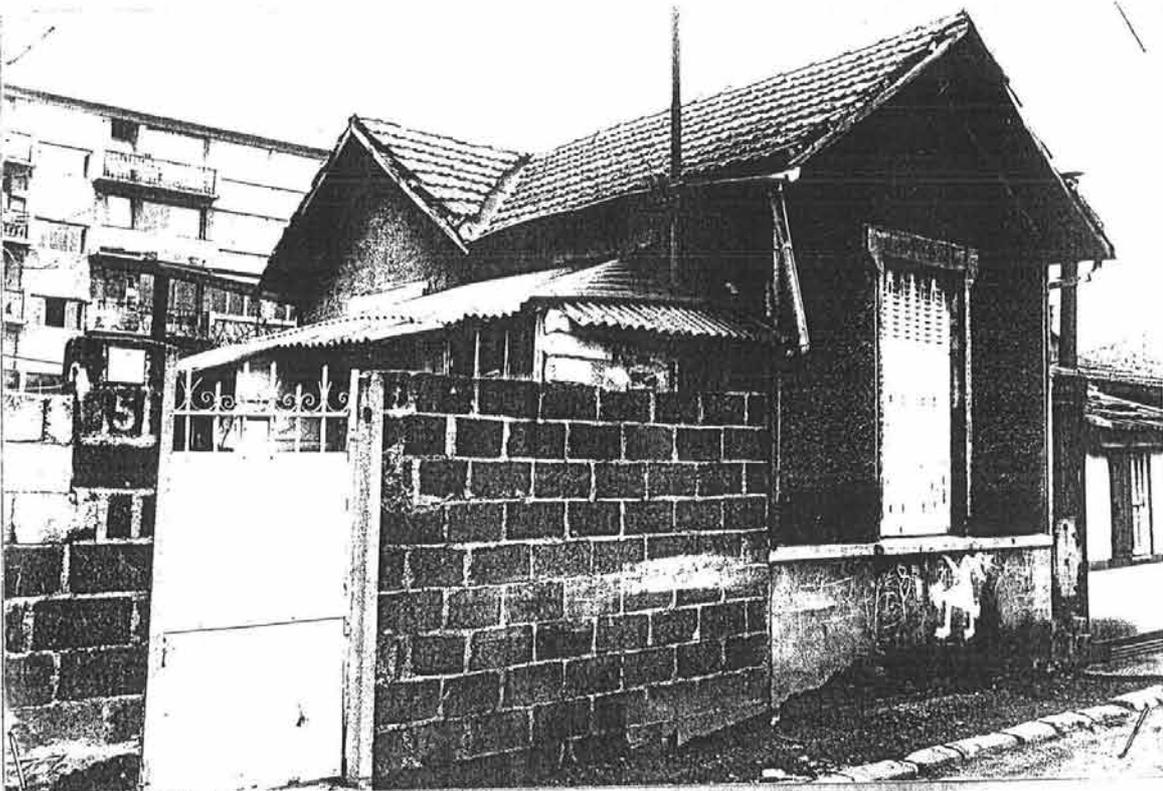
57 rue du Long Sentier



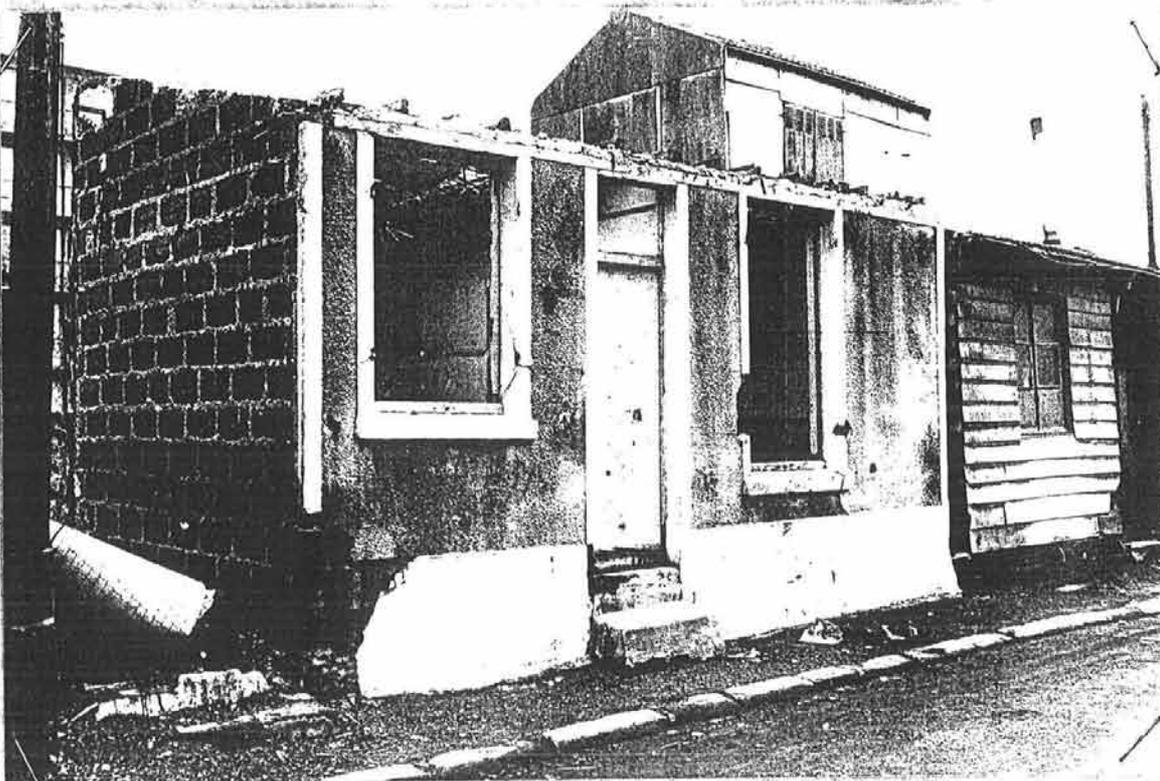
26 rue du Long Sentier



30 rue du Long Sentier



5 impasse Jeanne d'Arc



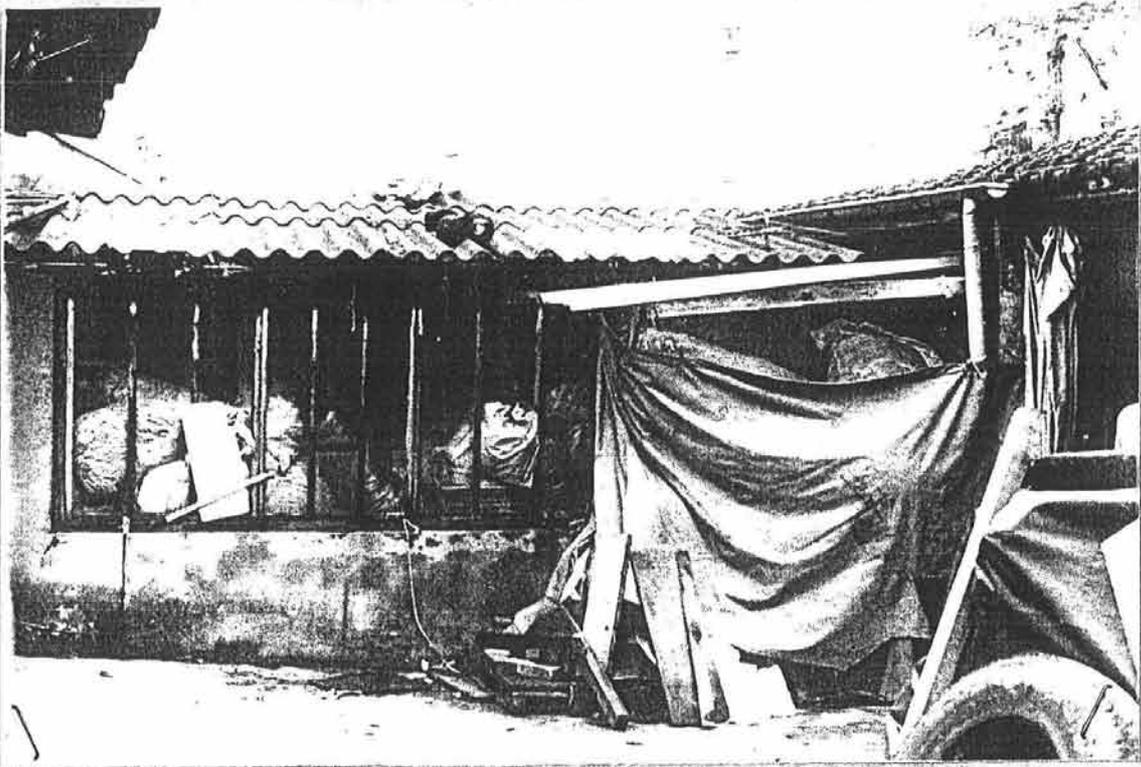
22 impasse Jeanne d'Arc



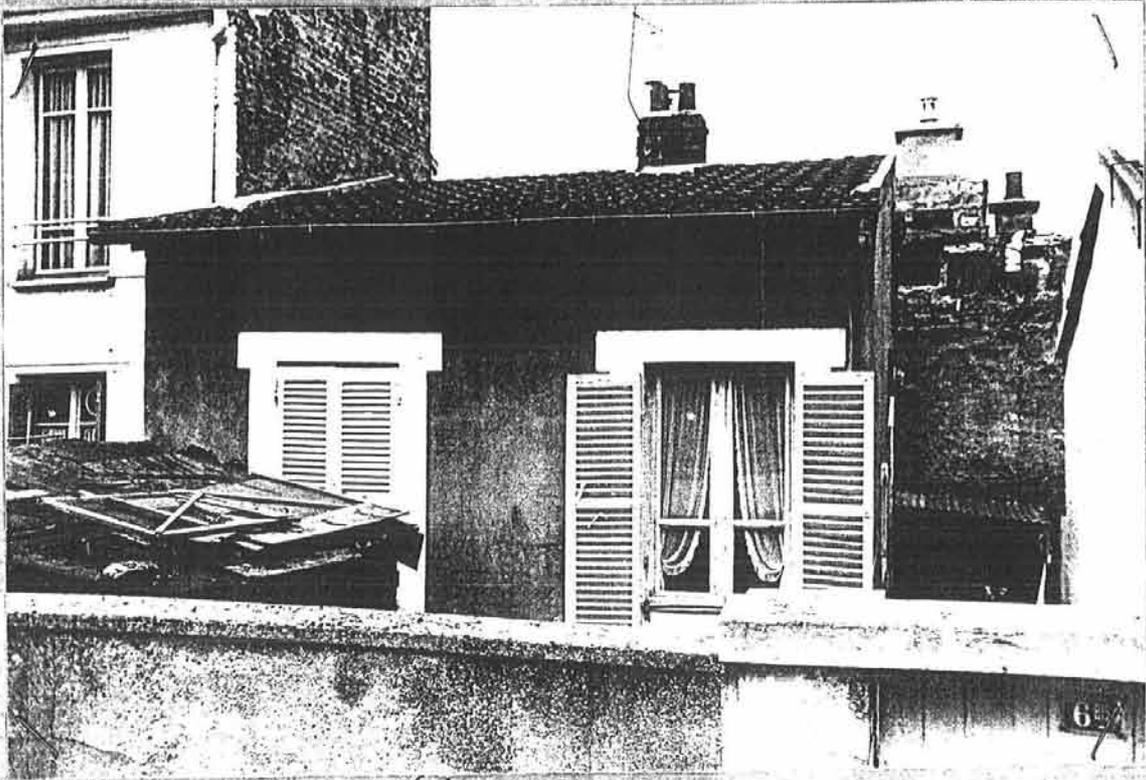
126 rue Danielle Casanova
(Garni travailleurs migrants)



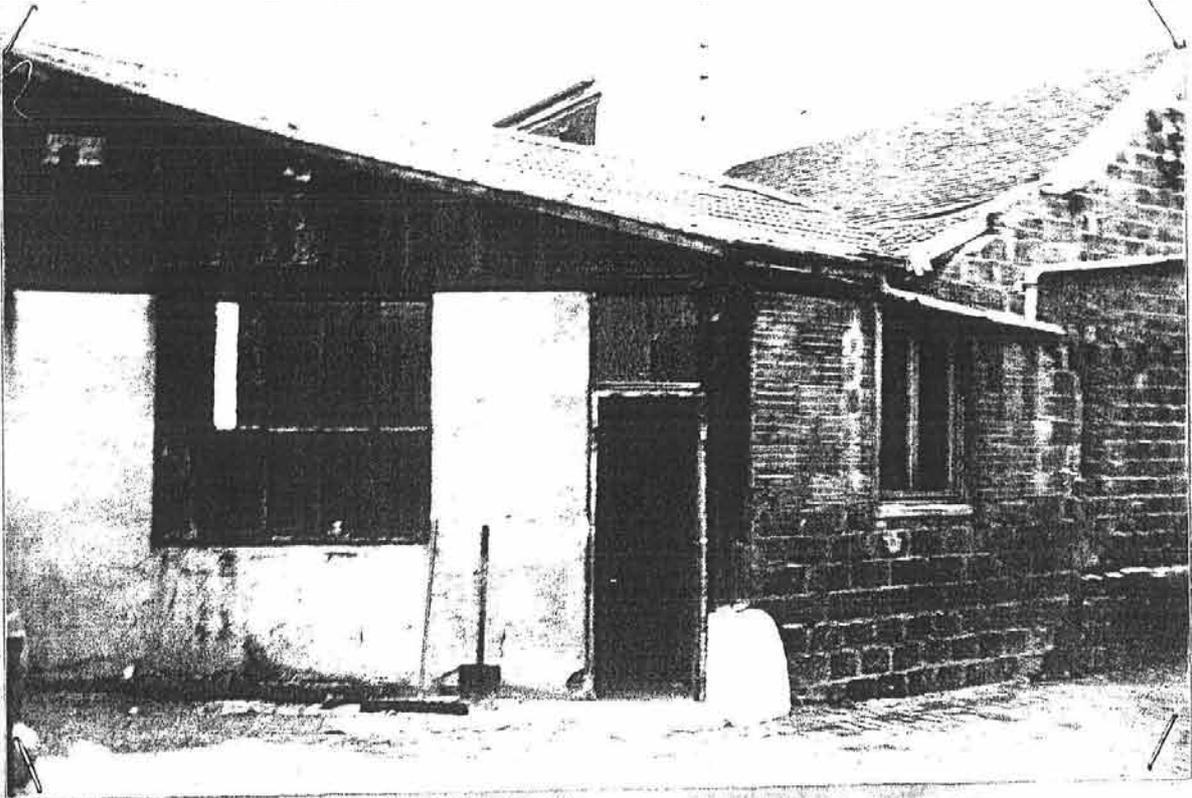
58 rue du Pont Blanc



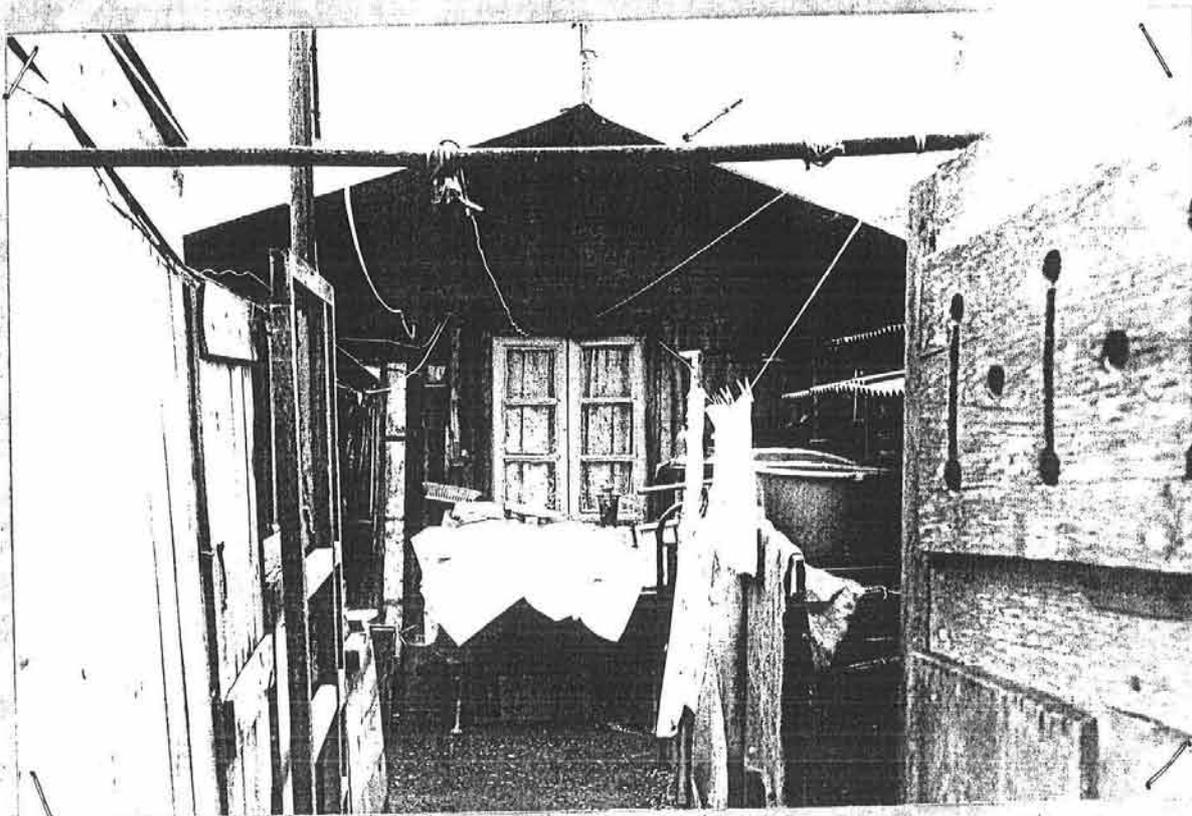
5 impasse Jules Guesde



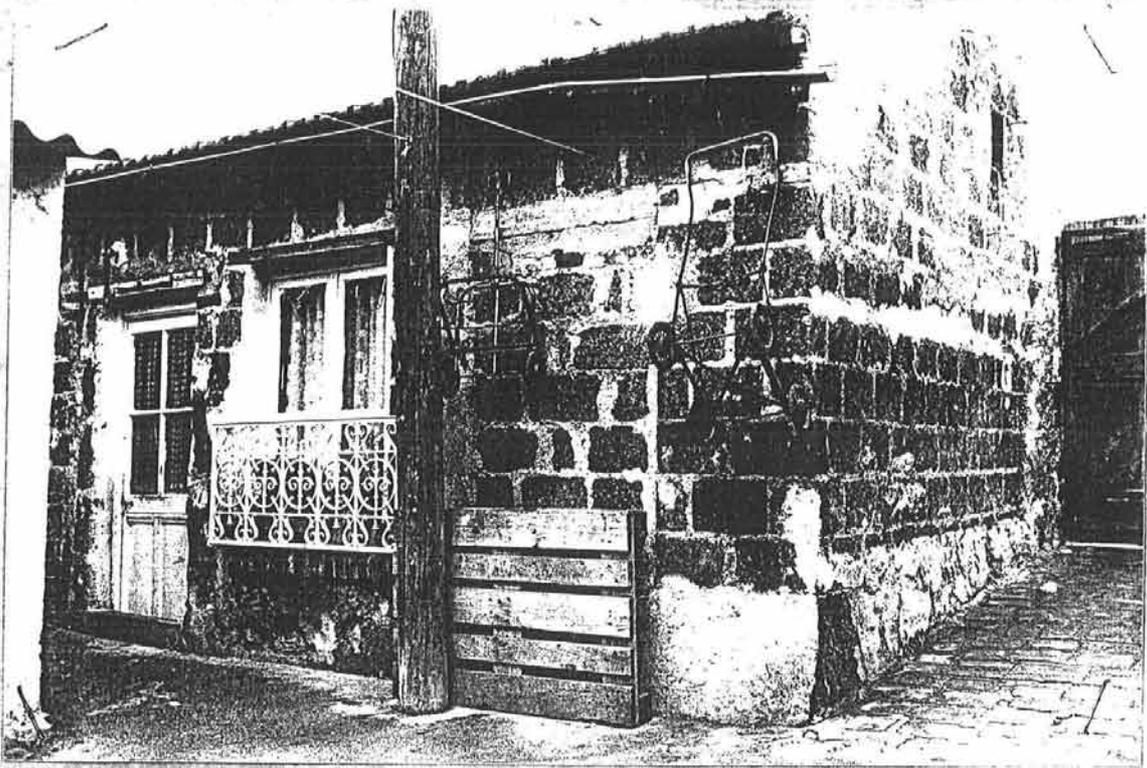
6 impasse Coq



6-8 rue du Pont Blanc



13 rue de La Maladrerie



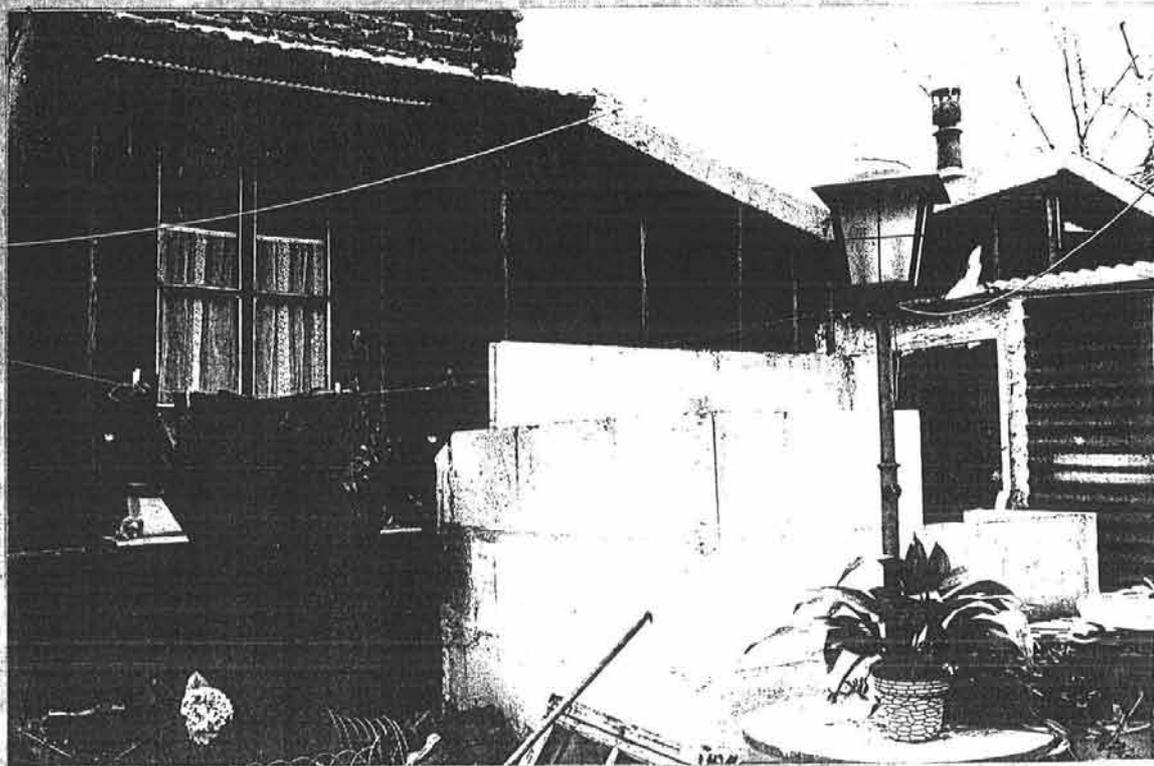
16 passage Boudier



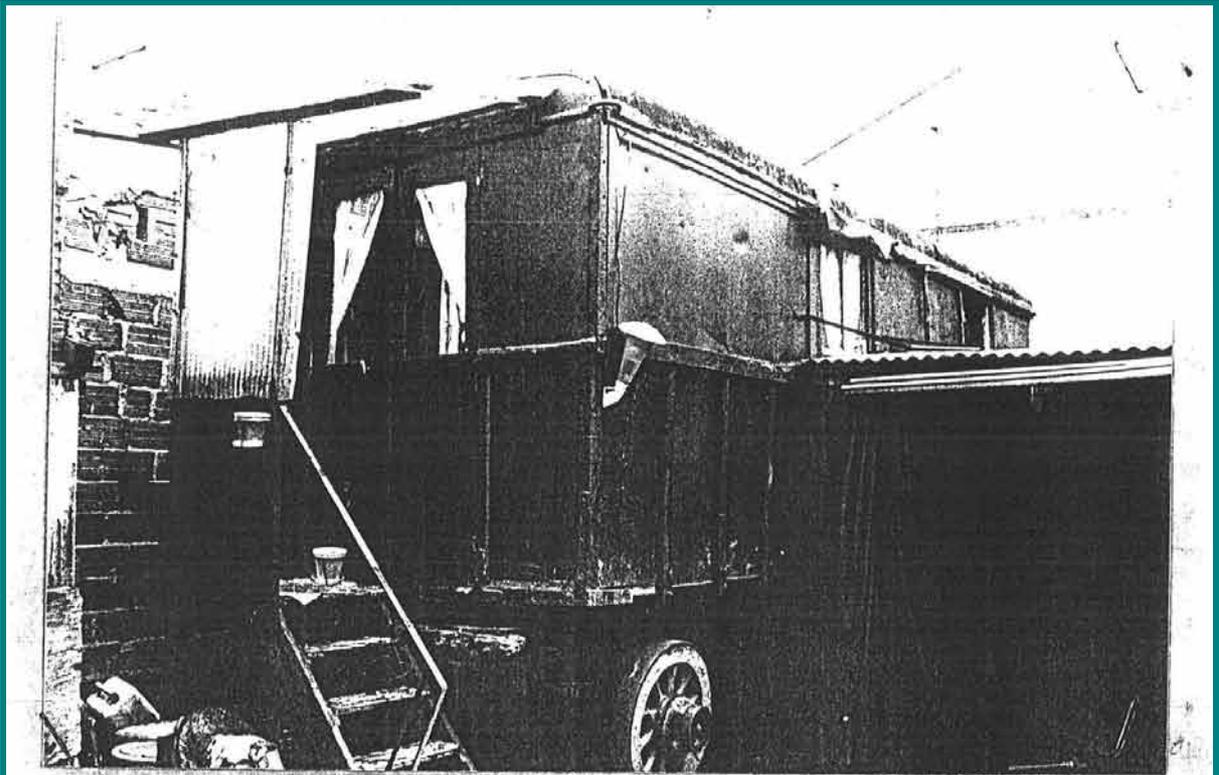
6 bis passage Boudier



14 rue Jules Aubry



11 rue de La Maladrerie



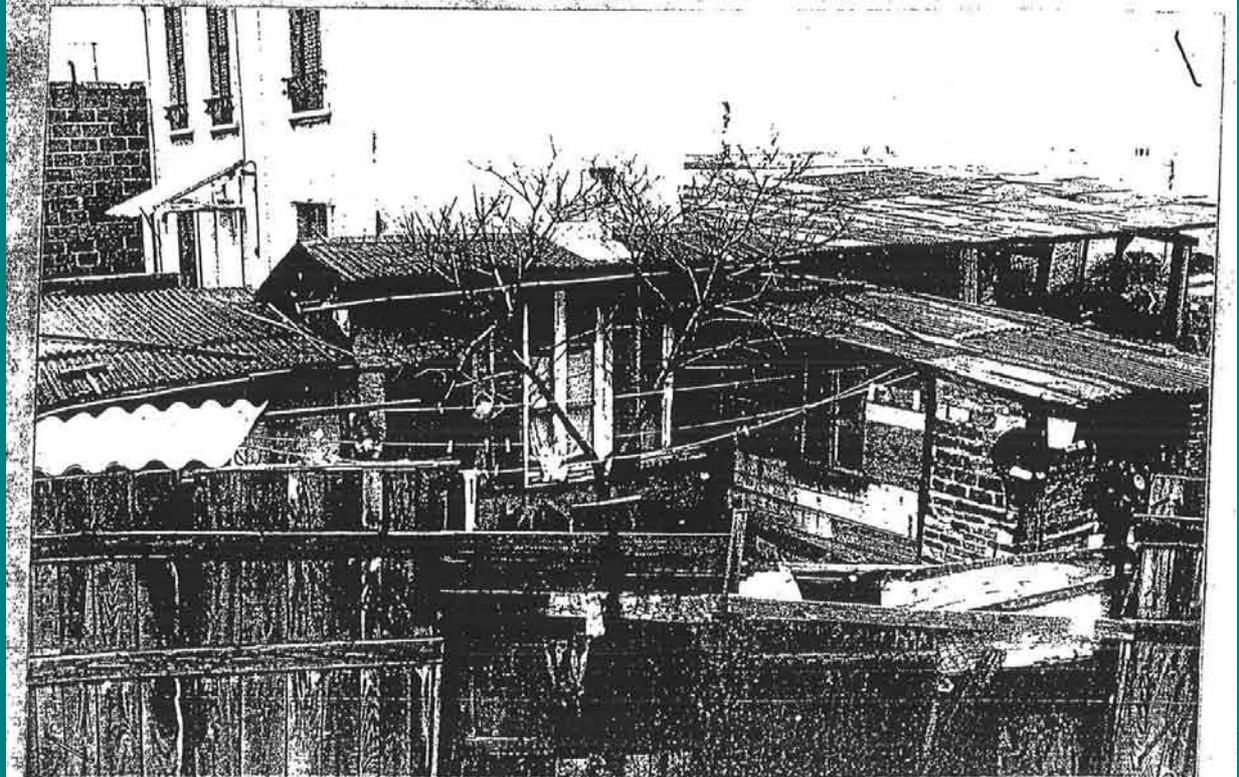
7 passage Poisson



16 bis rue Jules Aubry



43 impasse Ulysse Mézière



51 impasse Ulysse Mézière

Dans : « Le logement social », *Contribution au diagnostic du patrimoine de la commune d'Aubervilliers*, 2004, p. 144-146. 2 paragraphes sur la Maladrerie

En ligne : http://www.atlas-patrimoine93.fr/documents/diagnostic_patrimonial_aubervilliers.pdf

Logement social

Pour reconstituer l'office public d'HBM et en faire le bras armé de l'action municipale en matière de logements, Charles Tillon et son équipe s'intéressent à l'expérience d'Ivry-sur-Seine menée par Georges Marrane, maire depuis 1925, et Venise Gosnat qui dirige l'office public. Très active depuis l'entre-deux-guerres, cette municipalité communiste constitue une référence en la matière pour les maires de la " banlieue rouge ". Le directeur de l'office d'Aubervilliers, Jacques Brun, va donc bénéficier de la connaissance et de l'expérience de maître d'ouvrage de Venise Gosnat. Il s'affirmera ensuite lui aussi comme une référence en ce domaine pour toute la zone correspondant à l'actuelle Seine-Saint-Denis. Le premier chantier du nouvel office municipal d'HBM se situe au nord/est de la commune, dans le quartier du Montfort. Confiée à l'architecte Roland Boudier, cette opération lui permet d'urbaniser le quartier en concevant parallèlement la cité du Pont-Blanc (rues du Pont-Blanc et Hélène Cochenec) (309), aussi dénommée Charles Tillon, et la cité Robespierre (rue du Pont-Blanc et chemin des Prés-Clos) (310). Cette dernière, bien que non dénuée de qualités, n'a pas l'élégance de la cité du Pont Blanc où l'architecte recourt à la fois à la brique et à la mignonnette (revêtement gravillonné). Cette cité mêle à des barres de trois et cinq étages, une tour de neuf étages au plus près d'un petit centre commercial. Les cités Robespierre et Tillon sont, du point de vue architectural, caractéristiques de la période de la reconstruction et marquent une vraie étape avant la rupture que vont constituer les " 800 logements " implantés non loin de là.



Cité Robespierre, rues du Pont-Blanc et chemin des Prés-Clos. R. Boudier, OPHLM, 1946-1952. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.



Cité du Montfort, rues du Pont-Blanc et Hélène Cochenec, R. Boudier, OPHLM, 1946-1952. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

A gauche, les collectifs en mignonnette, dont la tour de 9 étages en arrière plan. A droite, les collectifs en briques.



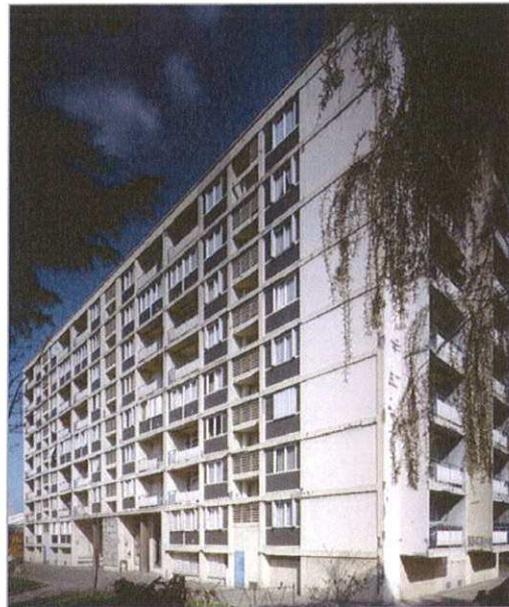
La réalisation des immeubles d'André Sive, avenue Roosevelt, entre 1950 et 1952, va intervenir avant ce changement d'échelle et d'une certaine façon l'annoncer. En effet, alors que les cités Robespierre et Tillon sont en construction, le M.R.U., Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, propose à l'office d'HBM d'Aubervilliers de se prêter à la procédure des chantiers expérimentaux. Celle-ci consiste en une délégation de maîtrise d'ouvrage, temporairement confiée aux services du M.R.U. qui expérimentent un



Cité Rosenberg, avenue Roosevelt. A. Sive , OPHLM, 1950-1952.

Ci-dessus la " barre " de 4 étages. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Ci-contre, la " barre " de 8 étages, Photo : Inventaire général/CG93, S. Asseline, ADAGP.



procédé, une technique de préfabrication lors du chantier. Une fois achevé, l'immeuble revient à l'office municipal. Désireux de construire beaucoup et de répondre rapidement aux besoins, l'office est intéressé par ce dispositif. A Aubervilliers, l'architecte André Sive s'inspire d'une innovation hollandaise en créant des logements provisoirement divisés en deux, pour faire face à la crise du logement, mais réversibles (deux F2 peuvent être transformés en un F4). D'un style moderne nettement affirmé, la cité Rosenberg est édiée entre 1950 et 1952 (317). Située avenue Roosevelt, elle est appelée " cité perroquet " par les habitants pour les couleurs primaires affichées en façade. Elle est la seule réalisation effective de Sive dans la ville. En effet, le ministère lui avait également confié l'étude d'une réorganisation plus vaste de ce quartier ainsi que la réalisation de maisons individuelles mêlant métal et bois très intéressantes, connues par une photo de la maquette (photothèque du ministère de l'Équipement).

En 1952, le MRU fait une nouvelle proposition à l'office d'HLM d'Aubervilliers : participer à une opération du " secteur industrialisé ". Également expérimentale, privilégiant l'industrialisation et la préfabrication, cette procédure consiste à regrouper plusieurs maîtres d'ouvrage, pour faire travailler les mêmes entreprises de gros-œuvre et de second-œuvre, afin de diminuer le coût de la construction.



Cité des 800 ou Emile Dubois, rue Danielle-Casanova. R. Lopez, M. Holley, R. Boudier, OPHLM, 1952-1958. Photos :

A gauche une des " barres " des 800. A droite, le centre commercial, de forme circulaire.

L'opération des " 800 logements " d'Aubervilliers fait donc partie de ce dispositif qui va permettre d'accélérer le rythme de la construction au niveau national (302). Dès 1952, c'est l'architecte Raymond Lopez qui est chargé de cette opération. Ce dernier est déjà un architecte reconnu. Outre la Caisse centrale d'allocations familiales rue Viala (1952-1959) en construction à Paris, il vient d'achever la Fédération nationale du bâtiment rue Lapérouse (1948-1951), toujours à Paris. Pour des raisons administratives, les travaux débutent quelques années plus tard, alors que Lopez a encore accru son influence. Proche conseiller de ministres, il est chargé en 1957 de la rénovation urbaine de la Capitale. C'est au cours de cette année que débute le chantier des " 800 ", confié pour l'essentiel à son chef d'agence l'architecte



Cité des Presles, rue des Presles. R. Lopez, R. Boudier et M. Cammas, OPHLM, 1959. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Ci-dessus, plan de la façade principale. AM Aubervilliers.

Ci-dessous une des deux " barres " réalisées.



Michel Holley. Ce dernier se tourne vers Roland Boudier qui devient architecte d'opération. C'est le début d'une longue collaboration et par ailleurs, d'une forte implantation de l'équipe Lopez / Holley sur le territoire du nord-est parisien puisque c'est l'opération d'Aubervilliers et les conseils de Jacques Brun qui amèneront Georges Valbon à faire appel aux mêmes architectes pour édifier le nouveau Bobigny en 1961.

Outre les " 800 logements ", aussi dénommés cité Emile Dubois (maire de la ville de 1952 à 1957), ils réalisent à l'identique, mais pour un nombre de logements moindre, la cité Gabriel Péri (520 logements boulevard Edouard-Vaillant) dont les immeubles sont aussi dotés d'escaliers circulaires qui constituent une des seules originalités de ce programme. Puis Lopez, Holley et Boudier diversifient les opérations en deux types : les tours où l'influence d'Holley domine avec la mise au point d'une tour type dont seules les façades changent (avec ou sans balcon, reprise ponctuellement à Bobigny) et des barres de grandes hauteurs s'inspirant de l'unité d'habitation de Le Corbusier (rue Crèvecoeur, rue du Pont-Blanc, rue des Grandes-Murailles). Les deux barres donnant sur la rue de Presles (114/140 rue Henri-Barbusse) sont de ce point de vue les plus réussies (312). Les tours sont largement disséminées sur l'ensemble de la ville (la Frette, Poisson, la Villette), les plus confortables, avec balcon, étant les plus intéressantes. Raymond Lopez est alors très peu présent sur le chantier puisqu'il réalise le Front de Seine avec Henry Pottier depuis 1959, tout en préparant le plan d'urbanisme de Bobigny. A la mort de Lopez en 1966, c'est Michel Holley qui poursuit l'ensemble des

Rénovation urbaine de la Villette, R. Lopez, M. Holley, R. Boudier et J. Boudier, OPHLM, 1958-1975. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Trois typologies de bâti pour deux périodes de réalisation de cette opération, à gauche barre et tour réalisées à partir de 1958, à droite le modèle " horizon " mis au point au début des années soixante-dix, rues des Cités et Henri Barbusse.

opérations, secondé par Roland Boudier (décédé en 1970) puis par son fils Jacques Boudier. Holley redessine en partie le projet pour l'opération de rénovation urbaine de La Villette (1958-1975) en le densifiant avec des tours plus nombreuses et d'un type différent (modèle Horizon).

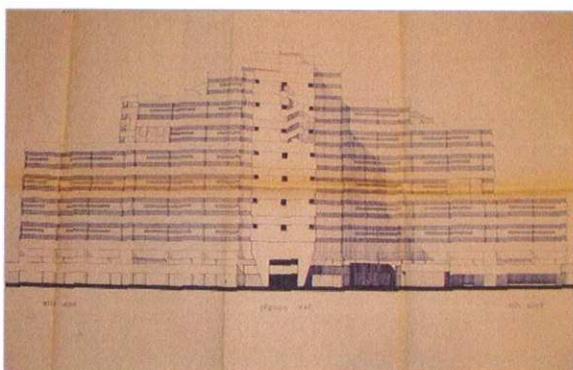
Malgré cette association très prenante avec l'agence Lopez / Holley, Roland Boudier parvient à réaliser des opérations en son nom propre pour l'office municipal. Son ensemble le plus intéressant est sans conteste " la poste " ainsi dénommée parce qu'il associe la poste centrale de la ville avec 60 logements HLM. Là, Roland Boudier réalise un immeuble qui occupe au mieux la parcelle, tout en distinguant bien les deux fonctions dans un style qui lui est propre : recourant de nouveau à la brique, il mêle modernité et classicisme avec modestie (079).



Ensemble de la poste, R. Boudier, OPHLM, 1957.
Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.
Les logements se déploient au-dessus de la poste en rez-de-chaussée, avenue de la République et rue de la Commune de Paris.

Même si le tandem Holley / Boudier continue de travailler fortement pour la ville (la rénovation de La Villette, notamment), la réélection en 1965 d'André Karman (1957-1984) marque un certain renouveau dans le paysage albertvillarien. En effet, à partir de cette date, l'office s'ouvre à d'autres architectes, notamment au collectif coopératif que constitue l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA). Cet atelier, fondé en 1960 et dissous en 1986, a marqué l'histoire de l'architecture française contemporaine. Cette empreinte est due autant à la richesse et à la diversité des personnalités réunies par l'équipe (Jean Perrottet, Jacques Kalisz, Paul Chemetov, Christian Devillers, Henri Ciriani, Michel Corajoud, Pierre Riboulet entre autres) qu'à la fécondité de ce collectif, en matière de logement social et d'équipements publics (scolaires, sociaux, sportifs et culturels). Enfin, cette œuvre plurielle à l'architecture brutaliste se caractérise par un fort engagement politique à gauche, d'où l'importance de leurs réalisations en " banlieue rouge ".

Dès 1965, l'office d'Aubervilliers leur offre de réaliser un ensemble d'HLM important au 62 de l'avenue de la République (315). Cette réalisation prend place dans un projet plus vaste qui leur est également confié pour réorganiser la ville : celui-ci prévoyait, en effet, un nouvel hôtel de ville (non réalisé), la piscine et un centre culturel (bibliothèques enfants et adultes, cinéma, théâtre sont finalement rassemblés



Cité Lénine, avenue de la République. A.U.A., J. Kalisz et J. Perrottet, OPHLM, 1968-1970.
A gauche, l'avant-projet mis au point dès 1965. AM Aubervilliers, Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.
A droite, projet réalisé. Photo : Inventaire général/CG93, S. Asseline, ADAGP.

dans la salle des fêtes du début de siècle). C'est Jacques Kalisz et Jean Perrottet qui vont plus particulièrement travailler à cet ensemble dénommé cité Lénine, regroupant également les contributions des architectes Georges Loiseau, Jean Tribel, Paul Chemetov, Jean Deroche et R. Salem (assistant), l'animation colorée des façades étant de Max Soumagnac. Cette opération de 284 logements du F1 au F5, dont 220 duplex, est complétée en rez-de-chaussée par des commerces et, aux deux premiers niveaux, par des bureaux, des locaux " socio-résidentiels " (300 m²) et deux équipements socio-culturels (de 150 m² chacun). Le club des jeunes, avec une terrasse de 400 m² et la garderie sont restés à l'état de projet. Bâti entre 1968 et 1970, cet ensemble cruciforme réalisé en béton s'organise autour d'un noyau central haut de 50 m assurant les circulations verticales et horizontales et forme un ensemble pyramidal constituant un signal fort dans la ville, encore renforcé par les couleurs qu'il affiche.

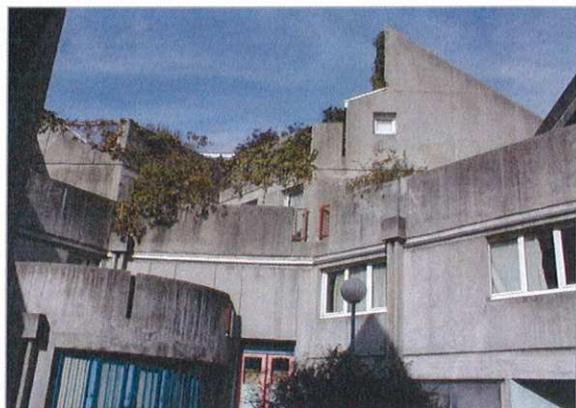
La Maladrerie est un autre exemple, plus tardif, de cette ouverture vers une autre architecture. Cette vaste opération de RHI, Résorption d'habitat insalubre, générant la construction d'environ 1000 logements, débute en 1975 pour s'achever au milieu des années quatre-vingt (303). Pour réaliser un tel chantier, l'OPHLM décide de se tourner vers la Société d'économie mixte départementale, la Sodédât 93, créée un an plus tôt. Chargée des acquisitions foncières et de l'aménagement, la Sodédât 93 conseille à la ville l'architecte Renée Gailhoustet. Cette dernière est alors chargée d'une opération du même type à Ivry-sur-Seine, pour laquelle l'a rejoint l'architecte Jean Renaudie. C'est fortement marquée par l'apport de Renaudie que Renée Gailhoustet conçoit le quartier de la Maladrerie. Comme elle l'a expliqué par la suite, les maîtres d'ouvrage lui ont demandé de faire du logement social différent. D'une part, les élus veulent contrer la pression foncière qui se dessine avec l'arrivée du métro au fort d'Aubervilliers et ils entendent répondre, d'autre part, à la demande de la population qui ne veut plus des grands ensembles. " *Les rapports que nous avons avec le maître d'ouvrage laissaient ouverte la*

La Maladrerie (résorption d'habitat insalubre),rues Danielle-Casanova et de la Maladrerie. R. Gailhoustet, V. Fidon, Y. et L. Euvremer, OPHLM, ODHLM, 1975-1984. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Ci-contre, réalisation de R. Gailhoustet.

Ci-dessous à gauche, réalisation de R. Gailhoustet, architecte en chef, V. Fidon architecte.

Ci-dessous à droite, réalisation de R. Gailhoustet, architecte en chef, Y. et L. Euvremer architectes.



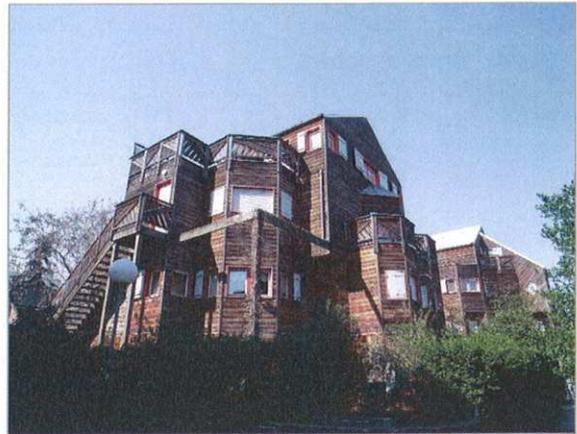
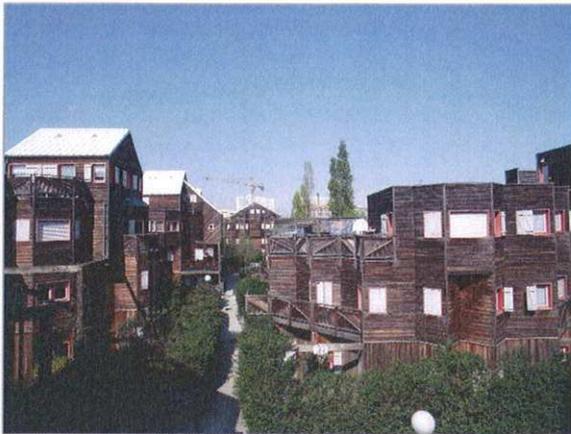
recherche de réponses architecturales " indique Renée Gailhoustet (in Banlieue 93, p. 56). C'est donc une architecture originale qui se déploie ici, née d'une recherche collective. Renée Gailhoustet regroupe en effet autour d'elle toute une équipe de jeunes architectes qui concevront une ou deux tranches du projet global (Vincent Fidon, Magda Thomsen, Katherine Fiumani et Gilles Jacquemot, Yves et Luc Euvremer entre autres). Sa maîtrise d'ouvrage est complexe. Si elle est dominée par l'OPHLM, elle réunit également l'Office départemental, la Logirep et la SA " Coopérer et habiter ". Enfin, la ville et la Sodédat 93 sont incontournables. Le programme reflète également cette diversité : 1004 logements locatifs, 53 pour travailleurs migrants, 52 pour personnes âgées et 51 logements en accession, le tout mêlé à des locaux d'activités, de commerces, de bureaux mais aussi d'équipements socio-culturels et des ateliers d'artistes. Pour répondre à un tel programme, Gailhoustet et son équipe proposent de créer un véritable quartier en disposant, sur cette parcelle de 8 hectares, logements et activités autour des voies communales existantes, mais surtout autour de multiples voies piétonnes et d'espaces verts créés en cœur d'îlot. Au plus près de ces circulations, se déploie une architecture proliférante, anguleuse ou courbe, offrant d'importantes terrasses et donnant aux appartements des formes étonnantes, parfois sur trois niveaux. Aux logements collectifs qui affichent un béton brut se mêlent quelques logements individuels aux couleurs chaudes (orange, rouge, ocre) et malgré la diversité des intervenants, une unité se dégage de l'ensemble. Utopie urbaine réalisée, emblématique des années soixante-dix, la Maladrerie mérite une attention particulière parce qu'elle nous propose une autre idée du logement social et de la ville.

Cette RHI, opération de Résorption de l'habitat insalubre nécessitant des relogements avant les destructions, la maîtrise d'ouvrage s'est tournée vers l'architecte Henri-Pierre Maillard et son système modulaire. Architecture proliférante adoucie par l'industrie, au contraire de celle de Renée Gailhoustet, ces logements construits à partir d'un module en forme de tabouret furent salués par le Plan Architecture Nouvelle et repris à de très nombreux exemplaires par l'industrie grâce au "label" " Modèles Innovations " (304).



Ensemble d'immeubles rue Rechossière H-P Maillard , OPHLM, 1975-1976. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.
A droite, cour intérieure.

Non loin de la Maladrerie, les frères Yves et Luc Euvremer se sont vus confier une autre opération de résorption, mais de bien moindre importance rue Léopold-Réchossière (305). C'est la S.F.H.E., Société française d'habitations économiques, qui leur commande ces 69 logements dès 1982 sur une petite parcelle investie à la fin des années cinquante par une cité d'urgence Emmaüs. Achevée en 1989, cet ensemble se décline en plusieurs plots de logements du F2 au F5, dont de nombreux duplex, formant une allée plantée très verte utilisant au mieux tous les recoins qu'offrait le terrain. Construit intégralement en bois (excepté l'entrée et l'accès au parking), cet ensemble constitue une des rares réalisations de logements sociaux entièrement en bois de la région parisienne. Moins importante que la " Cité Pierre-



Cité des Mélèzes, rue Rechossière. Y. et L. Euvremer, Société française d'habitations économiques (S.F.H.E.), 1982-1989. Photos : Inventaire général/CG93, S. Asseline, ADAGP.
A gauche l'allée centrale de cet ensemble. A droite, terrasses et escaliers extérieurs desservant les appartements.

Sémar " d'Iwona Buczkowska au Blanc-Mesnil, l'opération des frères Euvremer, envisagée d'abord en béton, est née de l'incitation ministérielle subventionnant la construction en bois, sans pour autant en bénéficier. Bardés de mélèze, ces logements offrent de vastes terrasses à leurs locataires tout en s'insérant discrètement dans le tissu urbain ancien.



Ensemble d'immeubles vus depuis l'allée du Château entre les rues des Cités et Barbusse. F. Chapus, H. Claudon, J.P. Fournier et Ph. Herbez architectes SA d'HLM France Habitation 1981-1982. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Toujours dans ce quartier, c'est un peu dans le même état d'esprit que les architectes F. Chapus, H. Claudon, J.P. Fournier et Ph. Herbez conçoivent l'opération de 189 logements PLA pour la SA d'HLM France Habitation (307). Cet ensemble, situé allée du château, entre la rue Henri Barbusse et la rue des Cités, occupe l'ancien emplacement de la cartonnerie Lourdelet-Maricot implantée dès 1852 à Aubervilliers. Articulant leur composition en fonction de l'axe piéton est/ouest, les architectes disposent leurs 189 logements en trois grands ensembles. Les deux premiers se répartissent le long de l'allée, tandis que l'autre forme un front de rue le long de la rue des Cités. Conçus au début des années

quatre-vingt (1981-1982), ces logements de faible hauteur (R+1 à R+5) recréent une rue et individualisent les appartements disséminés dans 13 bâtiments quasiment tous mitoyens mais distincts les uns des autres et bordés de petits jardins collectifs marquant chacune des entrées.

Par ailleurs, la ZAC de la Commune de Paris achève l'aménagement du nouveau centre articulé autour du square Stalingrad (316). Délimitant un îlot relativement réduit avec une destruction partielle de l'existant, cette opération s'inscrit avant tout rue de la Commune de Paris. Elle se divise en trois tranches distinctes : extension de la Poste surmontée de logements HLM, logements HLM et activités et, enfin, annexe de la mairie regroupant les services municipaux de l'urbanisme, du logement, les archives et la Recette municipale (080). La première tranche est confiée dès 1983 à l'AUA en la personne de Paul Chemetov et Christian Devillers. Leur réalisation, discrète, s'harmonise au mieux avec l'ensemble Poste et logements de Roland Boudier. Ils recourent à la brique en étages pour les 16 logements et, en rez-de-chaussée, aux pavés de verre. Les deux dernières



ZAC de la Commune de Paris, rue de la Commune de Paris. P. Chemetov et Ch. Devillers architectes de la première tranche, OPHLM, 1983-1986. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.
A gauche la liaison entre l'immeuble de Boudier (1957) et la réalisation contemporaine, rue de la Commune de Paris.
A droite, en rez-de-chaussée les locaux d'activités affectés à la Poste,



ZAC de la Commune de Paris, Léna Pérot et Marina Devillers architectes pour la deuxième tranche, OPHLM, 1983-1989. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.
A gauche, vue depuis la rue de la Commune de Paris.
A droite, la cour intérieure.

tranches sont, par contre, réalisées entre 1983 et 1989 par deux architectes proches de l'AUA, Léna Pérot et Marina Devillers. Cette réalisation s'harmonise à l'opération de Chemetov et Devillers et instaure un rapport subtil avec le centre administratif que conçoivent également les deux architectes. Reprenant comme Chemetov et Devillers le traitement continu des rez-de-chaussée, l'opération de 90 logements HLM de Léna Pérot et Marina Devillers se déploie une fois franchi l'escalier central qui met en scène l'ensemble où alterne brique et béton. On accède ensuite à une petite cour carrée. Clef de la composition, cet escalier crée un sas et distingue les espaces publics, semi-publics et privés.

Enfin, à l'extrême nord-ouest de la ville, dans le quartier du Landy, les architectes Dominique et Christine Carril réalisent pour l'OPHLM 60 logements dont 12 individuels, et 48 collectifs dont 24 duplex (319). Cette distinction se lit aisément dans leur composition. Ils ont, en effet, créé une rue où les individuels en bande font face aux duplex et l'ensemble s'achève par un équipement collectif qui donne sur le square du pasteur Henri Roser donnant son nom à l'opération achevée en 1988. Egalement passés par l'AUA, les Carril signent ici un ensemble modeste mais d'une grande rigueur formelle qui confère une vraie cohérence à l'ensemble.



Ensemble d'immeubles square du pasteur Henri Roser, rue Emile-Augier. D. et Ch. Carril, OPHLM, 1986-1988.

Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

A droite, la rue intérieure qui distingue individuels et collectifs en duplex.

Avenue Franklin-Roosevelt et rue Heurtault, les architectes Philippe Delis et Christian Girard conçoivent pour l'OPHLM d'Aubervilliers 95 logements (HLM) qui remplacent une ancienne cité de transit (318). Si les études sont lancées dès 1986, le chantier ne s'ouvre qu'en 1993 pour s'achever l'année suivante. Cette longue gestation est en partie due au programme qui se propose de mêler logements, bureaux et activités. Plus limitée que prévue, la part dévolue aux activités a en partie retardé le lancement de l'opération. Celle-ci se décline en deux bâtiments affectés à deux types de logements (77 PLA, Prêt locatif aidé et 18 PLI, prêt locatif intermédiaire). C'est en rez-de-chaussée de l'ensemble le plus important que s'installent les lieux d'activités, légèrement en saillie par rapport à l'ensemble. Plus largement, les architectes se livrent à un jeu très plastique en façade, encore renforcé par des aplats de couleurs vives. " *Le rouge des bardages signale les duplex, le gris les locaux d'activités et le jaune leurs accès* " (Les points de repères du CAUE 93, n° 22). Coursives, loggias et balcons ajoutent à la silhouette de " paquebot " de l'édifice. Pour rompre l'effet de masse, les architectes ont conçu un petit square qui lie les deux bâtiments.



Ensemble d'immeubles avenue F. Roosevelt et rue Heurtault, Ph. Delis et Ch. Girard, OPHLM, 1986-1993. Photo : Inventaire général/CG93, S. Asseline, ADAGP.

Vue d'ensemble réunissant les deux collectifs.

Ci-dessous

Trois tours, rue des Cités. M. Seban et E. Douillet, OPHLM, 1993-1995. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, MF Laborde.

Les architectes Michel Seban et Elisabeth Douillet réalisent, eux, trois petites tours rue des Cités, toujours pour l'OPHLM de la ville (322). Edifiées entre 1993 et 1995, ces trois tours sur pilotis (R+6, R+9) occupent une très étroite parcelle située entre la rue des Cités et l'hôpital européen, signé des mêmes architectes. Pour ces 63 HLM dont 21 en accession, Seban et Douillet conçoivent des appartements à deux ou trois orientations avec un ou deux balcons et une loggia pour les F4. En façade, ils alternent les



matériaux, béton poli et bardage métallique, et les couleurs, blanches et grises. Ils jouent également des balcons et loggias pour animer les tours. Les pilotis en rez-de-chaussée et les auvents métalliques du toit-terrasse donnent une vraie légèreté à l'ensemble.

Dans le quartier de la Maladrerie, les architectes Katherine Fiumani et Gilles Jacquemot achèvent entre 1993 et 1995 l'opération de RHI - Résorption de l'habitat insalubre - du Long-Sentier, au plus près du cimetière communal. En projet dès 1989, cette opération qui lie l'OPHLM à la Sodédac 93 comprend 92 logements sociaux dont des duplex et triplex, 2000 m² de surfaces d'activités et 80 m² pour un local municipal. En réaction à la cité de la Frette marquée notamment par les tours de Lopez, Holley et Boudier, K. Fiumani et G. Jacquemot se proposent de rompre avec le continuum bâti mais aussi avec l'environnement immédiat (311). Leur ensemble affirme donc haut et fort sa volonté de rupture. La forte volumétrie des toitures parées de couleurs et reprenant des motifs géométriques (losanges, trapèzes s'interpénétrant) constitue un véritable signal urbain. Par ailleurs, tirant le meilleur parti de cette parcelle tout en longueur, les architectes intègrent dans leur composition l'entrée du cimetière ainsi que les activités situées en rez-de-chaussée.



Résorption de l'habitat insalubre (RHI) du Long-Sentier. K. Fiumani et G. Jacquemot, OPHLM 1993-1995. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau. Vue d'ensemble depuis le carrefour, rue du Pont-Blanc.

En réhabilitant, en 1995 et 1997, les cités Henri-Barbusse (195 logements) et de la Motte (171 logements) de la RIVP, Régie immobilière de la ville de Paris, l'architecte François Deslaugiers démontre qu'il est possible de faire œuvre d'architecture avec peu de moyens. Situées à proximité immédiate l'une de l'autre, composées de neuf bâtiments allant de R+3 à R+9, ces deux cités relativement banales de la fin des années soixante conçues par P. Lerambert et R. Formigé ont été transformées par F. Deslaugiers. Sa carrosserie "high tech", qui fait alterner bardage métallique et enduit classique, crée une animation sur les façades de l'ensemble. En effet, en induisant des jeux de lumières, les panneaux d'acier inoxy-



Cités Barbusse et de la Motte, rues Barbusse et Lécuyer. F. Deslaugiers, RIVP, 1995 et 1997. Photos : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau. A gauche, le bardage métallique modifiant fortement la silhouette des bâtiments, A droite, les balcons revus et corrigés par F. Deslaugiers.

dable rainurés lui donnent un tout autre aspect. Par ailleurs, l'intérieur des loggias est revêtu de contre-plaqué marine ; elles sont agrandies par de petits balcons métalliques avec garde-corps en tôle d'acier perforée. Cohérente, l'intervention de l'architecte lie visuellement deux opérations auparavant distinctes et modifie en profondeur leur image.

Enfin, dans le cadre de la ZAC Heurtault, l'architecte Catherine Furet construit 40 logements pour l'OPHLM d'Aubervilliers (321). Achevée en 1998, cet ensemble situé rues Léon Jouhaux est très caractéristique du style des œuvres de Catherine Furet, à la fois dépouillé et épuré. Cette intervention discrète entre en résonance avec l'intervention d'Yves Lion qui signe, lui, rue du Landy et mail Benoît Frachon, 70 logements en accession également en 1998. Dénommé un peu pompeusement " villa Alberti ", cette réalisation mêlant modernité et classicisme, briques presque brunes et blancheur des enduits, est toutefois plutôt réussie.



ZAC Heurtault, rues Heurtault et Léon-Jouhaux. C. Furet, OPHLM, 1998. Photo : CG93, Bureau du Patrimoine, B. Pouvreau.

Ci-dessus, vue depuis la rue Heurtault de la rue Léon-Jouhaux.

Quartier de la Maladrerie : création d'une Zad, acquisition des propriétés, conventions, îlots insalubres, foyer pour travailleurs migrants..., 1972-1997
Série W. – Délibérations du Conseil municipal

1972-5-2-6 Délibération du 23/05/1972

Création d'une ZAD dans le quartier de la Maladrerie
Cote du registre - 1D68 -

1972-7-3 Délibération du 26/07/1972

Garantie communale accordée au foyer du fonctionnaire et de la famille pour un emprunt de 190 000 francs que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts - Programme de 40 logements rue de la Maladrerie.

Cote du registre - 1D69 -

1974-4-46 Délibération du 01/04/1974

Prêt de 6,000,000 frs sollicité auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales en vue de l'acquisition de divers terrains pour l'aménagement d'une ZAD dans le quartier de La Maladrerie.

Cote du registre - 1D72 -

1974-6-4 Délibération du 24/06/1974

ZAD de la Maladrerie - emprunt de 6 000 000 frs réalisé auprès de la CAECL - ouverture d'un crédit de 6 000 000 francs.

Cote du registre - 1D72 -

1974-6-52 Délibération du 24/06/1974

ZAD Maladrerie - acquisition d'une propriété sise à Aubervilliers, 28 passage Boudier appartenant à M, et Mme Niderkorn cadastrée section AQ n°98 - coût : 49.542 frs

Cote du registre - 1D72 -

1974-6-55 Délibération du 24/06/1974

ZAD de La Maladrerie - définition du périmètre insalubre

Cote du registre - 1D72 -

1974-6-99 Délibération du 24/06/1974

ZAD Maladrerie - périmètre de résorption de l'habitat insalubre - approbation de la convention passée entre la ville d'Aubervilliers et la société d'étude pour l'équipement de la Seine St Denis

Cote du registre - 1D72 -

1974-6-7b Délibération du 24/06/1974

Zad "Maladrerie" - acquisition d'une propriété appartenant à M, Ala sise 13 impasse J, Guesde à Aubervilliers cadastrée section AO 34 - coût : 92.000 frs

Cote du registre - 1D72 -

1975-3-7 Délibération du 17/03/1975

ZAD de la Maladrerie - acquisition d'une propriété à l'amiable sise à Aubervilliers : 72, rue Danielle Casanova, appartenant à Mme Delasalle, immeuble cadastré AO n°79 - cout : 123 000 F

Cote du registre - 1D74 -

1975-3-10 Délibération du 17/03/1975

Périmètre d'insalubrité - ZAD Maladrerie - demande d'UP - engagement financier de la commune

Cote du registre - 1D74 -

1975-3-101 Délibération du 17/03/1975

RHI du secteur de la Maladrerie - convention de relogement entre la commune et l'OPHLM d'Aubervilliers

Cote du registre - 1D74 -

- 1975-3-88b Délibération du 17/03/1975**
Approbation de la convention passée avec la Sodedat relative au reversement de prêt RHI et ZAD de la Maladrerie
Cote du registre - 1D74 -
- 1975-6-65 Délibération du 09/06/1975**
Zone d'aménagement différé "ilot insalubre" - RHI dit la "Maladrerie" - approbation de la convention d'exécution à passer avec la Sodedat 93 - 8 à 22 rue du Chemin Vert à Bobigny
Cote du registre - 1D74 -
- 1975-12-1-19 Délibération du 01/12/1975**
Ilot insalubre dit "La Maladrerie" délimité le 18.12.74 par arrêté préfectoral et inclus dans la ZAD créée le 11.10.1972. Approbation du cahier des charges de cession de terrains inclus dans la RHI par la Sodedat 93, 8 à 22 rue du Chemin Vert à Bobigny.
Cote du registre - 1D75 -
- 1976-9 Délibération du 18/03/1976**
RHI La Maladrerie. Prêt de la Caisse des dépôts et consignations de 4 000 000 à la Sodedat. Demande de garantie d'emprunt.
Cote du registre - 1D76 -
- 1976-73 Délibération du 24/05/1976**
Programme d'emprunt 1976. Approbation d'un emprunt de 1 500 000 Frs auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la participation communale dans le cadre de l'aménagement de l'ilot insalubre dit "Le Long Sentier" anciennement dénommé "La Maladrerie".
Cote du registre - 1D76 -
- 1976-9bis Délibération du 18/03/1976**
Opération Aubervilliers "La Maladrerie". Foyer pour travailleurs migrants. Demande de garantie d'emprunt.
Cote du registre - 1D76 -
- 1980-10 Délibération du 04/02/1980**
Garantie communale accordée à l'ODHLM pour deux emprunts de 5 000 000 Frs et 1 500 000 Frs pour la construction des 172 HLM "la Maladrerie".
Cote du registre - 1D83 -
- 1980-77 Délibération du 28/04/1980**
Garantie communale accordée à l'ODHLM pour un prêt de 443 000 Frs pour la construction des 172 HLM et 28 logements "La Maladrerie" : financement des travaux complémentaires de fondations spéciales.
Cote du registre - 1D83 -
- 1980-99 Délibération du 28/04/1980**
Dénomination du Foyer soleil "la Maladrerie".
Cote du registre - 1D83 -
- 1980-345 Délibération du 15/12/1980**
RHI Le Long sentier-La Maladrerie. Construction d'une école maternelle de 8 classes. Approbation de l'avant-projet sommaire. Demande de subvention.
Cote du registre - 1D85 -
- 1981-214 Délibération du 05/10/1981**
Construction de la viabilité rue de la Maladrerie. Approbation du dossier technique.
Cote du registre - 1D87 -
- 1982-168 Délibération du 03/05/1982**
Garantie communale accordée à l'OPHLM pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des prêts aux organismes d'HLM pour l'opération de construction 141 logements 1ère tranche rénovation Long Sentier Maladrerie - Allée Henri Matisse - Modification du montant de l'emprunt.
Cote du registre - 1D88 -
- 1982-370 Délibération du 22/11/1982**
Garantie d'emprunt de 7 000 000 Frs. Sodedat 93. RHI "Le long Sentier". La Maladrerie.
Cote du registre - 1D88 -

- 1985-37 Délibération du 26/03/1985**
Travaux d'aménagement du Centre socio-culturel de la Maladrerie. Marché négocié à commande avec l'entreprise SAEP.
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-101 Délibération du 28/05/1985**
Aménagement de la salle polyvalente de la Maladrerie. Approbation du marché d'ingénierie passé avec Monsieur DUBREUIL.
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-146 Délibération du 28/05/1985**
Cession par l'ODHLM de Seine-Saint-Denis à l'OPHLM d'Aubervilliers de l'ensemble immobilier «La Maladrerie ». Avis du conseil municipal.
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-175 Délibération du 24/06/1985**
Bail d'entretien de l'éclairage public – Années 1985-1986-1987. Prise en charge de la RHI «La Maladrerie – Le Long Sentier ». Avenant n° 1 au marché avec la société ENTRA.
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-208 Délibération du 24/06/1985**
Garantie communale accordée à l'OPHLM pour un emprunt de 2 800 000 F auprès de la Banque française de crédit coopératif pour la réalisation de commerces dans la RHI «Le Long Sentier » - Maladrerie 7e et 8e tranches.
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-250 Délibération du 14/10/1985**
Garantie accordée à la SODEDAT 93 pour un emprunt de 2 500 000 F destiné à l'opération RHI «La Maladrerie».
Cote du registre - 313W29 -
- 1985-329 Délibération du 25/11/1985**
Centre socioculturel de la Maladrerie. Approbation des dossiers de consultation des entreprises : aménagements intérieurs ; équipement de la salle polyvalente.
Cote du registre - 313W29 -
- 1986-161 Délibération du 26/05/1986**
Acquisition d'une parcelle de 1759 m2 17 rue de la Maladrerie et 21 à 27 rue Lopez et Jules Martin.
Cote du registre - 313W30 -
- 1986-179 Délibération du 26/05/1986**
Réalisation d'une bibliothèque annexe a la bibliothèque centrale. Centre socio-culturel de la Maladrerie. Demande de subvention au département
Cote du registre - 313W30 -
- 1986-299 Délibération du 24/11/1986**
RHI La Maladrerie – Parking du Centre socioculturel.
Cote du registre - 313W30 -
- 1986-348 Délibération du 15/12/1986**
RHI « La Maladrerie ». Approbation du bilan financier prévisionnel d'aménagement révisé au 31 juillet 1986.
Cote du registre - 313W30 -
- 1986-372 Délibération du 15/12/1986**
Dénomination de voies nouvelles. Quartier de la Maladrerie - Le Long sentier, pour la desserte de la 6ème tranche de la RHI Maladrerie : Place Jean RENOIR ; passage Louis DAQUIN ; galerie François TRUFFAUT ; allée Jean GREMILLON ; passage Jean BECKER ; coursive Georges MELIES.
Cote du registre - 313W30 -
- 1986-64-a Délibération du 17/02/1986**
Garantie communal accordée à l'OPHLM pour un emprunt de 2 600 000 F auprès de la Caisse d'épargne de Paris pour la réalisation de parkings supplémentaires pour les 146 logements, 7ème et 8ème tranches de la Maladrerie.
Cote du registre - 313W30 -

- 1987-199** **Délibération du 29/09/1987**
Acquisition d'une parcelle de 1 759 m2 sise 17, rue de la Maladrerie et 21 à 27 rue Lopez et Jules Martin. Modification du montant de la soulte à verser par la commune.
Cote du registre - 313W31 -
- 1987-200** **Délibération du 29/09/1987**
Cession par l'OPHLM à la SCI La Maladrerie d'un local commercial sis 5 allée Georges Braque.
Cote du registre - 313W31 -
- 1988-40** **Délibération du 21/03/1988**
Transfert de garantie d'emprunts de l'OPHLM du 93 pour à l'OPHLM Aubervilliers pour la réalisation de 200 logements à la Maladrerie.
Cote du registre - 313W32 -
- 1988-203** **Délibération du 03/10/1988**
Garantie à l'OPHLM pour un emprunt de 4 326 000 F. auprès de la CDC pour la réalisation de 10 logements à la Maladrerie (10ème tranche).
Cote du registre - 313W32 -
- 1988-304** **Délibération du 19/12/1988**
Convention de mandat avec l'OPHLM pour la construction d'un équipement de quartier pour l'enfance à la Maladrerie.
Cote du registre - 313W32 -
- 1989-166** **Délibération du 29/05/1989**
Garantie à l'OPHLM pour un emprunt complémentaire de 22 700 F. auprès de la C.D.C. pour la réalisation de 10 logements à la Maladrerie.
Cote du registre - 507W1 -
- 1989-172** **Délibération du 29/05/1989**
Construction de l'allée G. Leblanc et de la rue de la Maladrerie (partie est) aménagement des espaces et d'un square. Approbation du DCE.
Cote du registre - 507W1 -
- 1990-66** **Délibération du 19/02/1990**
Avenant n° 1 à la convention de mandat avec l'OPHLM d'Aubervilliers pour la réalisation d'une maison de l'enfance dans le quartier de la Maladrerie.
Cote du registre - 507W2 -
- 1990-207** **Délibération du 28/06/1990**
Avenant n° 2 à la convention de mandat avec l'OPHLM d'Aubervilliers pour la réalisation d'une maison de l'enfance dans le quartier de la Maladrerie.
Cote du registre - 507W2 -
- 1990-213** **Délibération du 28/06/1990**
Demande de subvention CAFRP. Maison de l'enfance de la Maladrerie.
Cote du registre - 507W2 -
- 1990-230** **Délibération du 24/09/1990**
Reconstruction de la viabilité et des espaces verts allée G. Leblanc / rue de la Maladrerie. Avenant n° 1 au lot de viabilité S. Joyeux.
Cote du registre - 507W2 -
- 1990-285** **Délibération du 12/11/1990**
RHI La Maladrerie. Avenant n° 3 à la convention d'exécution avec la SODEDAT 93.
Cote du registre - 507W2 -
- 1991-45** **Délibération du 26/03/1991**
Approbation de la convention avec la C.A.F.R.P. concernant l'aide financière pour la réalisation de la maison de l'enfance de la Maladrerie.
Cote du registre - 507W3 -

- 1991-56 Délibération du 26/03/1991**
Maison de l'enfance quartier de la Maladrerie : compte définitif.
Cote du registre - 507W3 -
- 1991-84 Délibération du 07/05/1991**
RHI La Maladrerie. Avenant n° 4 à la convention d'exécution avec la SODEDAT 93.
Cote du registre - 507W3 -
- 1992-288 Délibération du 17/11/1992**
R.H.I. Maladrerie Long Sentier. Règlement de la participation 1992 au bilan.
Cote du registre - 507W6 -
- 1993-44 Délibération du 15/02/1993**
R.H.I. La Maladrerie 9eme tranche. Réalisation de locaux d'activités par la SODEDAT 93
garantie à 80% d'un emprunt de 16 000 000 F
Cote du registre - 507W7 -
- 1993-152 Délibération du 04/05/1993**
R.H.I. La Maladrerie. Avenant n° 5 à la convention d'exécution avec la SODEDAT 93.
Cote du registre - 507W8 -
- 1993-181 Délibération du 01/06/1993**
R.H.I. Maladrerie - 9eme tranche. Réalisation de locaux d'activités par la SODEDAT 93.
Garantie à 80% d'un emprunt de 16000000 F.
Cote du registre - 507W8 -
- 1993-237 Délibération du 29/06/1993**
R.H.I. Maladrerie. 9eme tranche. Réalisation de locaux d'activités par la SODEDAT 93.
Garantie à 80% d'un emprunt de 12000000 F.
Cote du registre - 507W9 -
- 1993-246 Délibération du 29/09/1993**
Maladrerie - 6eme tranche. Cession à la ville par la SODEDAT 93 des espaces publics.
Cote du registre - 507W9 -
- 1993-247 Délibération du 29/09/1993**
Approbation du bilan « F.A.U. » de la R.H.I. du Long Sentier - Maladrerie. Demande de
solde de subvention.
Cote du registre - 507W9 -
- 1994-70 Délibération du 29/03/1994**
R.H.I. Le Long Sentier / La Maladrerie - 4eme tranche. Acquisition de la parcelle AQ 352.
Espaces plantés et circulations publiques.
Cote du registre - 507W10
- 1994-132 Délibération du 10/05/1994**
Transfert de deux garanties communales d'emprunt de la LOGIREP à la SONACOTRA pour le
foyer « La Maladrerie » 11, rue de l'Abeille.
Cote du registre - 507W10 -
- 1995-258 Délibération du 12/07/1995**
ZAC du Long Sentier. RHI de la Maladrerie. Approbation du bilan prévisionnel actualisé au
31/12/1994 présenté par la SODEDAT 93.
Cote du registre - 507W13 -
- 1995-371 Délibération du 15/11/1995**
Halte Jeux «La Maisonnée» 7 b, rue A. Domart. « La Pirouette » 38 rue Bordier. « La
Maladrerie » 27 rue Lopez et Jules Martin. Fixation du prix des déjeuners et goûters à
compter du 01/12/1995.
Cote du registre - 507W14 -
- 1995-DEC175 Délibération du 14/12/1995**
Halte-Jeux « La Maladrerie » 27, bis rue Lopez et Jules Martin. Création d'une régie
d'avances
Cote du registre - 507W35 -

- 1996-155** **Délibération du 07/05/1996**
Classement dans le domaine privé de la ville d'Aubervilliers d'un sol de voie de 242 m2
situé rue Lopez et Jules Martin (sous la passerelle de la cité de la Maladrerie.
Cote du registre - 540W29 -
- 1996-195** **Délibération du 26/06/1996**
ZAC du Long Sentier. RHI de la Maladrerie. Approbation du compte rendu annuel à la
collectivité locale arrêté au 31/12/1995.
Cote du registre - 540W29 -
- 1997-63** **Délibération du 26/02/1997**
R.H. I. Maladrerie.
Cote du registre - 540W31 -
- 1997-176** **Délibération du 26/06/1997**
RHI Maladrerie. Avenant n° 6 à la convention d'aménagement.
Cote du registre - 540W32 -

Bibliothèque historique

- AUB/1657 Aubervilliers - Emile Dubois et Maladrerie - Etude diagnostic des équipements commerciaux et propositions de restructuration : synthèse de l'étude**
Etude. *Sté Ville et Commerce, 2002; [n] p.; 30 X 21*
Document à communicabilité restreinte (demande d'autorisation préalable)
- AUB/1658/1-3 Etude diagnostic des centres commerciaux Emile Dubois et la Maladrerie**
Etude
Sté Ville et Commerce, 2001; [133] p.; 30 x 41
Document à communicabilité restreinte (demande d'autorisation préalable)
Tome 1 - Marchés théoriques et enquêtes commerçants, mai 2001, 83 p.
Tome 2 - Enquêtes consommateurs, 21 juin 2001, 30 p. et annexes
Tome 3 - Rappel des tomes 1 et 2 et propositions pour la restructuration du centre commercial Emile Dubois, 12 décembre 2001, 20 p.
- AUB/121 Ateliers ouverts - Exposition - A la Maladrerie.**
Catalogue
Ville d'Aubervilliers, 1987; 18 p.; 18 x 12
Portes ouvertes du 16 au 17 mai 1987 et exposition à l'Espace Renaudie du 16 au 27 mai 1987.
- AUB/367 Ateliers d'artistes ouverts à la Maladrerie, à Aubervilliers, 6-8 juin 1986**
Dossier de presse
Ville d'Aubervilliers, 1986; [41] p.; 30 x 21
Présentation générale et notices biographiques des artistes
- AUB/497 Aubervilliers (artistes à la Maladrerie)**
Recueil de documents
La Maladrerie - Service culturel municipal d'Aubervilliers, (1983); [42] p.; 15 x 11
Cartes postales illustrées (plan de la Maladrerie et oeuvres d'artistes)
- AUB/1612 Du côté des artistes (ateliers d'artistes à la Maladrerie)**
in : "HLM aujourd'hui", n° 4, décembre 1986
Revue
1986; [3] p.; 30 x 22
pp. 126-128
- AUB/1656 L'intervention de la prévention spécialisée sur le secteur Maladrerie - Emile Dubois : étude d'opportunité et de faisabilité**
Etude. *Persh : l'Atelier, 2002; 31 p.; 30 X 21*
Document à communicabilité restreinte (demande d'autorisation préalable)
- AUB/59 La Maladrerie, logements à Aubervilliers**
GAILHOUSTET Renée
Article de presse
(ca 1980); 4 p.; 30 x 21
- AUB/88 Rénovation du quartier de la Maladrerie (RHI La Maladrerie - le Long Sentier) et du centre d'Aubervilliers (ZAC Commune de Paris).**
DEVILLERS Christian ; GAILHOUSTET Renée
Article de presse
s.d.; 13 p.; 30 x 21
- AUB/104 Quartier de la Maladrerie, Aubervilliers.**
in : "Architecture d'aujourd'hui", n° 215
GAILHOUSTET Renée
Article de presse
1981; 2 p.; 30 x 21
P. 86-87

- AUB/341 Aubervilliers - R.H.I. La Maladrerie - le Long Sentier : présentation de l'opération**
 Etude
Sodedat 93, Bobigny, 1980; [58] p.; 30 x 21
Chronologie, bilan financier global révisé en octobre 1978, proposition de plan de masse par Renée Gailhoustet (1975), évolution du plan de masse (1979), l'habitat insalubre et réalisations (photographies), extraits de presse
- AUB/358 Aubervilliers - La Maladrerie - Rue des Cités**
in : "Archivari", revue trimestrielle d'architecture, n° 3, mai 1984
 Revue
1984; [7] p.; 30 x 21
Copies
- AUB/1413 Pré-diagnostics urbains des quartiers - 10 - La Maladrerie à Aubervilliers**
 ASSI Soraya
 Etude
Direction départementale de l'Equipement de Seine Saint-Denis, 1999; 65 p.; 30 x 42
Document à diffusion interne (communicabilité sous réserve d'autorisation préalable)
- AUB/1654 Diagnostic partage des acteurs sociaux. Maladrerie - Emile Dubois. Habitants, services publics, associations, élus. Ensemble pour leur quartier**
 Etude
Ville d'Aubervilliers - Vie des quartiers, 2000; 22 p.; 30 x 21
Document à communicabilité restreinte (demande d'autorisation préalable)
- AUB/1655 Renaudie, 13 janvier 2001 - Rencontres pour l'avenir du quartier (Collectif d'habitants des cités Emile Dubois et Maladrerie)**
 Rapport d'activité
2001; 32 p.; 30 x 21
Re transcription des débats
- AUB/1660/1-6 Etude urbaine des quartiers La Maladrerie et Emile Dubois**
 Etude
Praxis et SARL F. Daune, Avrillé - Paris, 2002; [n] p.; 30 X 41
Projet non abouti, suite à la consultation des habitants.
1 - Phase 1 : diagnostic, janvier 2002
2 - Elaboration du plan général de référence, volet 1 de la phase 2, scénarii d'actions, 8 mars 2002
3 - Phase 1 : diagnostic compléments, mars 2002
4 - Projet urbain : plan général de référence, variante 1, octobre 2002
5 - Projet urbain : état existant, novembre 2002
6 - Projet urbain : zoom Daquin, rez-de-chaussée existant, décembre 2002
- AUB/1781/1-2 Enquête auprès des habitants du quartier Maladrerie-Emile Dubois : rapport final et synthèse**
 Etude
Ville d'Aubervilliers - Act consultants, 2005; [87] p.; 30 x 21
1- Rapport final, février 2005 : commande et méthode proposée, méthode adaptée, enquête professionnelle, enquête menée par les jeunes habitants d'Aubervilliers, enquête menée par les habitants adultes, tableaux annexes. 81 p.
2- Synthèse, novembre 2005 : principaux enseignements et compte-rendu synthétique de l'étude réalisée par les professionnels, [6 p.]

Aubermensuel¹

- AD808** **Art de fondre le talent - Art : un spécialiste des métaux crée ses collections depuis 10 ans**
Atelier Art de Fondre, de Jean-Jacques Ruddy, dans le quartier de la Maladrerie
MAY Carine
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/05/2004, n°139, p.5
- AD819** **O fabuleuse Maladrerie - Parcours : Hocine Ben, slameur, rappeur, conteur en mythologie urbaine**
GAU Alexis
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/05/2004, n°139, p.15
- AD1186** **L'Angi donne des ailes à la cité - Arts plastiques : une association qui s'implique à la Maladrerie**
Que ce soit avec Art'o son lieu d'exposition ou en menant un certain nombre d'actions dans le quartier, l'Angi occupe une place importante dans le quartier pour resserrer les liens au sein de la population
GUIGNET Eric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/05/2005, n°150, p.19
- AD1213** **A la découverte de l'art contemporain africain - Arts plastiques : un projet mené par l'association La part de l'art**
L'association entreprend avec des jeunes des quartiers Cochenne-Robespierre et Landy un travail de sensibilisation autour de cet art venu d'Afrique. Un artiste de la Maladrerie prête son concours à cette action culturelle.
LOMBARD Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/06/2005, n°151, p.18
- AD1422** **Tristes tropiques - Henri Guédon, artiste de la Maladrerie.**
Musicien, peintre et sculpteur, l'artiste martiniquais Henri Guédon est décédé le 12 février dernier à la suite d'une opération de chirurgie cardiaque.
GUIGNET Eric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/03/2006, n°159, p.9
- AD1564** **Culture en contrebande - Initiative : l'association La Part de l'Art donne des couleurs à la cité.**
Encadré par des artistes, les enfants de la Maladrerie, de Cochenne et du Landy se sont initiés à différentes techniques d'impression et ont découvert tout un patrimoine.
MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 01/09/2006, n°164, p.7
- AD1988** **Retour de femme(s). - Djo-Art, artiste de la Maladrerie, ouvre les portes de son atelier en décembre.**
Voilà une femme qui depuis deux ans s'est installée à la Maladrerie. Dans ce petit atelier, s'entreposent huiles et dessins représentant sur des femmes, on va entendre comment l'artiste est revenue en banlieue....
GUIGNET Eric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 01/12/2007, n°178, p.19
- AD513** **A la découverte de la Maladrerie - Initiation à l'urbanisme pour une classe du lycée Henri Wallon**
MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/06/2003, n°129, p.9
- AD35** **L'OPHLM joue la carte des habitants - Projet sur les parties communes du 1-7 allée Henri Matisse**
En vue de la réhabilitation complète des parties communes du 1-7 Henri Matisse, à la Maladrerie, l'Office associe étroitement les habitants à l'élaboration du projet des architectes
MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/02/2002, n°114, p.4

¹ La collection des numéros d'Aubermensuel est en ligne sur le portail des Archives : <http://archives.aubervilliers.fr/La-presse-locale-1996-2016>

- AD423** **Quel avenir pour le quartier ? - Urbanisme : discussions sur le réaménagement de la Maladrerie et d'Emile Dubois**
 Le 12 mars, les conclusions de l'étude urbaine sur la Maladrerie-Emile Dubois commandée par la Ville et l'OPHLM ont été présentées aux habitants.
 MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/04/2003, n°127, p.5
- AD424** **Plus modernes et plus fiables - Patrimoine HLM : rénovation des ascenseurs à la Maladrerie**
 MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/04/2003, n°127, p.5
- AD501** **On remet tout à plat - Urbanisme : débat sur le réaménagement de la Maladrerie et d'Emile Dubois**
 MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/06/2003, n°129, p.4
- AD553** **Des résultats rassurants - Maladrerie : pas de trace de radioactivité venant du Fort**
 Cet été, un institut spécialisé s'est chargé d'expertiser le groupe scolaire Joliot Curie et ses alentours, à la recherche d'un éventuel excès de radioactivité
 GAU Alexis
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/09/2003, n°131, p.9
- AD626** **Deux jours pour un rallye de la propreté - Environnement : A la Maladrerie, les enfants ont montré l'exemple, les adultes aussi**
 DOMINGUES Maria
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/11/2003, n°133, p.11
- AD848** **Des perspectives d'avenir pour la ville - Urbanisme (16 projets : Landy-Cristino Garcia, le Parc canal, jeux olympiques 2012, place Proudhon Gardinoux, prolongement de la ligne 12, quartier Canal-Porte d'Aubervilliers, avenue Victor Hugo, pont Pierre Larousse, les berges du canal, avenue de la République, Villette-Quatre Chemins, les quartiers nord, Fort d'Aubervilliers, Quatre-Chemins-RN2, Centre ville, Maladrerie-Emile Dubois)**
 De nombreuses opérations d'aménagement sont prévues sur la ville. La municipalité s'est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) concerté avec la population.
 MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/06/2004, n°140, p.12-13
- AD897** **300 habitants consultés - Projet urbain : enquête sur la Maladrerie et Emile Dubois**
 MEDEIROS Frédéric
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/09/2004, n°142, p.5
- AD996** **On a fait du beau travail - Travaux : rénovation de halls à la Maladrerie**
 Sept halls d'entrée de l'allée Henri Matisse ont été rénovés par l'OPHLM qui a su tenir compte de l'avis des locataires
 DOMINGUES Maria
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 00/12/2004, n°145, p.5
- AD1997** **Les halls stars - Aménagement : réhabilitation de halls et parties communes à la Maladrerie.**
 Le 12 décembre dernier, s'est déroulée l'inauguration de halls et parties communes récemment réhabilités cités de la Maladrerie.
 LANDOLSI Medhi ; MOGES Karl-Evans
Aubermensuel (AUB/PER/6-a), 01/01/2008, n°179, p.4

Affiches

1Fi1612

Réfection du pavage du chemin vicinal ordinaire n° 5 (rue du Fort)

Entre la rue de la Maladrerie et la route nationale n° 2 (avenue Jean Jaurès). Adjudication le 29 septembre 1933. Avis.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, Imp. administrative centrale, 8 rue de Furstenberg Paris, 1933, Impr. en coul., 42 x 61,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Laval), le 4 septembre 1933 (à Aubervilliers)

2 exemplaires

1Fi2757

Avis d'enquête parcellaire. Changement d'affectation d'une parcelle de terrain.

Acquise par voie d'expropriation pour l'édification d'HLM et destinée à la construction d'un groupe scolaire. Enquête ouverte sur le terrain, cadastré AR N° 2 d'une contenance de 1872 m2 compris dans un groupe d'immeubles sis à Aubervilliers, avenue Jean Jaurès et rue de la Maladrerie.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, s.n., s.l., 1954, Impr. en noir, 60 x 40,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Dubois), le 25 octobre 1954 (à Aubervilliers)

2 exemplaires

1Fi2760

Projet d'acquisition de 11 immeubles (construction d'un groupe d'HLM)

Sis rues de la Maladrerie, Danielle Casanova et place de la Division Leclerc (immeubles cadastrés section AR N° 47, 52 à 54, 56 à 61 et 68).

Avis d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, s.n., s.l., 1954, Impr. en noir, 80 x 60,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Dubois), le 25 novembre 1954 (à Aubervilliers)

6 exemplaires

1Fi2802

Projet d'acquisition de terrains (7e groupe scolaire et rue de la Motte)

Quartier de la Maladrerie, en vue de la construction d'un 7e groupe scolaire et du prolongement de la rue de la Motte (terrains cadastrés section AQ n° 16 à 18 et section AR, n° 1 à 23). Avis d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, Imprimerie, 15 rue Pasteur Aubervilliers, 1955,

Impr. en noir, 80 x 60,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (Dubois), le 23 décembre 1955 (à Aubervilliers)

1Fi2921

Fourniture de mobilier scolaire

Adjudication restreinte sur concours, le 2 juin 1958 destinée à l'équipement du VIIe groupe scolaire dans le quartier de la Maladrerie. Avis.

Affiche

Ville d'Aubervilliers, Imprimerie, 15 rue Pasteur Aubervilliers, 1958,

Impr. en coul., 80 x 60,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (A. Karman), le 25 avril 1958 (à Aubervilliers)

1Fi2960

Inauguration (cité Emile Dubois) et dénomination (groupe scolaire Joliot-Curie).

Dimanche 21 septembre 1958. Invitation de la population par la municipalité et le conseil d'administration de l'Office public d'HLM à l'inauguration de la cité Emile Dubois (à 10h, 156 rue Danielle Casanova) et à la pose d'une plaque honorant la mémoire de deux grands savants au nouveau groupe scolaire Irène et Frédéric Joliot Curie (à 11h, 14 rue de la Maladrerie).

[Illustration : photographies d'Emile Dubois, de Frédéric et Irène Joliot Curie. Illustrateur : s.n.]

Affiche illustrée

Ville d'Aubervilliers, Imprimerie, 15 rue Pasteur Aubervilliers, 1958,

Impr. en coul., 83 x 64,

Affiche signée par le maire d'Aubervilliers (A. Karman) et le président de l'office d'HLM, maire-adjoint (James Blanc).

2 exemplaires dont 1 entoilé

- 1Fi4140 Aubervilliers. Banlieus'arts. Mai 85.**
Ateliers ouverts. 11 et 12 mai de 14h à 20h : Amara... Grapus... Jordan... Ouzani, Marc Pataut...Terrasson. Oeuvres monumentales à l'extérieur du 4 au 31 mai : Banlieue-banlieue... Reportage vidéo : Pegard-Laigre.
Accordéon fou à Aubervilliers : 8 mai à 19h, etc. La Maladrerie, métro : Fort d'Aubervilliers. Entrée rue Lopez et Jules Martin. Accueil tous les jours (sauf lundi) de 14 à 19h.
[Illustration : dessin non figuratif. Illustrateur : Ouzani III 85].
 Affiche illustrée
 s.n., Les Imprimeurs libres, Paris, 1985, Impr. en coul., 40 x 60,
 5 exemplaires
- 1Fi3932-2 Portes ouvertes dans les ateliers d'artistes non-alignés de la Maladrerie.**
A Aubervilliers. 5 et 6 décembre 1981 à partir de 15h. Juan-Francisco peintre, Marest scénographe-décorateur, Ouzani peintre, Pataut photographe, Daumas peintre, Grapus graphistes... Allée Georges Braque, Allée Gustave Courbet, rue Jules Guesde.
[Illustration : dessin de flèches. Illustrateur : Grapus 81]
 Affiche illustrée
 s.n., ITOD Imprimerie, 15 rue Pasteur Aubervilliers, 1981, Impr. en coul.,
 69 x 92
- 2Fi401 [Aubervilliers]. Rénovation de La Maladrerie.**
Plan d'immeuble réalisé à la Maladrerie sous la direction de l'architecte Renée Gailhoustet.
 Plan
 [s.n.], [Vers 1975], Impr. en noir, 43 x 60, [Ech. ?],
 Plan d'immeuble réalisé dans le cadre des travaux de RHI (Résorption de l'habitat insalubre) dans le quartier de la Maladrerie. Immeuble type avec ses terrasses-jardins. Plan coloré.
- 10Fi1150 Portes ouvertes dans les ateliers d'artistes non-alignés de La Maladrerie**
A Aubervilliers. 5 et 6 décembre 1981 à partir de 15 h.
[Dessin de Grapus]
 Affiche illustrée
 Grapus, s.n., s.l., 1981, Impr. en coul., 69 x 92,
 Signée et datée en bas à droite
 Estampe
 14 exemplaires
- 11Fi1150 Portes ouvertes dans les ateliers d'artistes non-alignés de La Maladrerie**
A Aubervilliers. 5 et 6 décembre 1981 à partir de 15 h.
[Dessin de Grapus]
 Affiche illustrée
 Grapus, s.n., s.l., 1981, Impr. en coul., 69 x 92,
 Signée et datée en bas à droite
 Estampe
 15 exemplaires
- 3Fi065/2-1 Construction de la cité de la Maladrerie.**
Chantier
 Photographie
 Gérard GUILLAT, 29/06/1978, Photogr. pos. : n. e, 18 x 24,
 Photographie de chantier brochée en livret.

Archives Audiovisuelles

Master	
4AV00023	Pseudo Magazine, Inauguration de la Maladrerie, CICA Vidéo, Eric Garreau, Denis Térila, 1987 Numérisé
4AV00597	Assemblée de l'office des retraités, Extraits d'Aubervilliers, cartes postales : Marcel Davoust (Maladrerie) CICA Vidéo, Eric Garreau, [s.d]
4AV00048	Portes ouvertes à la Maladrerie Service culturel de la ville d'Aubervilliers / CICA, Eric Garreau, Denis Térila, 1989, 00:03:25 Numérisé
4AV00086_1-4	Rencontre de quartier, Gabriel Péri, Pont Blanc, Maladrerie/Emile Dubois, Quatre chemins/La Villette CICA Vidéo, Eric Garreau, Denis Térila, 1991,
4AV00091	St Exupéry à la Maladrerie – Inauguration CICA Vidéo, Eric Garreau, Denis Térila, 1991, 00 :13 :21 Numérisé
2010 en ligne	Les mots dits CICA Vidéo, Eric Garreau, Denis Ralite, 2010 Albertivi : http://albertivi.aubervilliers.fr/?p=3557
2011 en ligne	Nuit blanche à la Maladrerie CICA Vidéo, Eric Garreau, Denis Ralite, 2011 Albertivi : http://albertivi.aubervilliers.fr/?p=2963
Rushes	
2000R2 017-018	Micro-trottoir à la maladrerie et aux 800 CICA Vidéo, 02:00:00
2002R2 004	Balades urbaines 4/9 - Maladrerie ? CICA Vidéo, 01:00:00
2003R1 028 et 032	Réunion avant réhabilitation de la Maladrerie CICA Vidéo, 02:00:00
2003R2 031-032	Terrasses Maladrerie CICA Vidéo, 01:00:00
2004R1 032	Maladrerie, jardinage CICA Vidéo, 01:00:00
2004R1 043	Régie Maladrerie CICA Vidéo, 01:00:00
2004R1 045	Balade urbaine CICA Vidéo, 01:00:00
2005R1 011	Maladrerie 3 CICA Vidéo, 01:00:00
2005R1 012	Ballades urbaines : Les jardins ouvriers / Terrasses Maladrerie CICA Vidéo, 01:00:00
2006R1 018	Les visites du maire : la Maladrerie CICA Vidéo, 01:00:00
2006R1 028	Quartier d'été à la Maladrerie

CICA Vidéo, 01:00:00

- 2006R1 063** **Les visites du maire : la Maladrerie**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2007R1 040** **Quartier - Mandarine Maladrerie**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2008R1 114** **Régie de quartier Maladrerie**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2009R1 220** **Assises de la propreté et du cadre de vie 1**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2009R1 225** **Assises de la propreté et du cadre de vie 6**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2010R1 020-022** **Régie de Quartier Maladrerie**
CICA Vidéo, 03:00:00
- 2010R1 143** **Coupe du Monde 2010 : France/Uruguay**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2010R1 217** **Nuit Blanche à la Maladrerie**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2010R1 237** **Le mois de l'emploi**
CICA Vidéo, 01:00:00
- 2010R1 238-239** **Nuit Blanche à la Maladrerie**
CICA Vidéo, 02:00:00

RHI Maladrerie / Le Long Sentier

Liste des permis

R.H.I. MALADRERIE / LE LONG SENTIER						
TRANCHE	N°PERMIS	DATE	RUE	PROPRIETAIRE	OBSERVATIONS	COTE ARCHIVES
0	2669 47 581 n° préfectoral	27/02/1976	Lopez et Jules martin (2a-2d) et Réchossière (139)	OPHLM Aubervilliers	100 logements PLR	2 T 339
0	2683 2555 2555 bis	31/12/1975 06/01/1976	Maladrerie (sans numéro)	SONACOTRA puis LOGIREP	Foyer pour travailleurs célibataires 3 bâtiments, 231 logements.	2 T 339
1	PC 2649 n° préfectoral Dossier 2812 93 76 52281	03/10/1977	Lopez et Jules Martin (29-35)	OPHLM Aubervilliers	88 logements et 53 Foyer Soleil pour personnes âgées	427 W 3
2	2848 et 2690 avis n°56 250	12/07/1978	Danielle Casanova angle Jules Guesde	« COOPERER POUR HABITER » SODEDAT 93	2 bâtiments : 51 Logements.	427 W 3
3	3030 – 2820 93 001 A 0561	12/05/1980	Danielle Casanova (96) angle Jules Guesde (24)	Isidore SOH	Aménagement d'un bureau et construction d'une devanture	2 T 365
3	3073 – 2886 93 001 81 A 0136 (DDE)	14/05/1981	Maladrerie angle Georges Braque	SCI LA MALADRERIE Mme TOHIER	Aménagements intérieurs et façades dans un local à usage de bureaux	2 T 376
3	2843 et 2689 avis n°56 194	12/07/1987	Georges Braque (2-8 et 1-7)	MAIRIE D'AUBERVILLIERS SODEDAT	10 logements dont 5 studios Soleil, 6 ateliers d'artistes, 75 m ² de LCR, 350 m ² de locaux sociaux, 253 m ² de commerces.	427 W 4
4	2898 – 2706 93 78 59 424 3179 – 2934	27/10/1978	Danielle Casanova (104)	OPHLM Aubervilliers	20 logement	427 W 5
4	avis DDE 93 001 81 A 3592 2934 b avis DDE 93 001 81.A.3592/1	01/02/1981 11/05/1989	Danielle Casanova (122)	OPHLM Aubervilliers	7 logements individuels	427 W 5
5	2954 – 2757 93 79 62 656	03/09/1979	Jules Guesde (2-4), début impasse Coq	OPHLM Aubervilliers	75 logements dont 420 m ² d'ateliers d'artistes et 125 m ² pour CLAE de l'école maternelle projetée	427 W 5
5	2955 et 2955 b 2759- 2759 b Avis préfectoral 62 655 62 655/1	19/09/1979 16/07/1981	Maladrerie (9-15)	OPHLM Aubervilliers	① - 60 logements, ② - Modifications pour remplacer les surfaces à usages artisanal par 4 logements (64 logements)	427 W 5
5	PC 93 001 84 A 2048	20/11/1984	Maladrerie (7-13)	SCM Para Médical Réchossière	Aménagement d'un cabinet de Kinésithérapeute	270 W16

5	3303 - 3303 bis - 3116 N° 93 001 83 A 3880	29/02/1984	Maladrerie (7-9)	Association ANGI	Aménagement intérieurs extérieurs d'un local artisanal pour association.	270 W 16
5	93 001 88 A 2750	12/06/1989	Gustave Courbet (4) accès par Jules Guesde (2-4).	OPHLM Aubervilliers	Extension de la 5eme tranche construction d'un bâtiment de 10 logements et une maison de l'enfance	520 W 31
6	PC 3111 avis DDE 83 1 2029 PCM 93 001 83 A 2029/1	10/02/1984 29/09/1986	Long Sentier (26-42 et 21-43) angle Jules Guesde (1 à 5)	OPHLM Aubervilliers	Immeubles 100 logements puis modification 137 logements	408W 17
6	3344 - 3111 PCM 93 001 83 A 2029/1	10/02/1984 29/09/1986	Long Sentier (26-42) angle Jules Guesde (1-5)	OPHLM Aubervilliers	① - 100 logements + surfaces commerciales et ateliers, ② - Modification PC du 10/02/1984 surfaces commerciales et ateliers remplacés par 37 logements	408 W 18
7	3145 2912	28/09/1981	Lopez et Jules Martin (29-35 et 24-30) et Danielle Casanova (122-146)	OPHLM Aubervilliers SODEDAT 93	153 logements et équipement culturel	427 W 6
7	PC 93 001 85 A 2111	06/06/1985	Lopez et Jules Martin (29-31)	M. et Mme TRUONG	Aménagement intérieurs et extérieurs d'un local commercial : pharmacie.	406 W 12 520 W 157
8	PC 93 001 84 A 2005 PCM 84 A 2005/1 93 001 85A 2190	02/08/1984	Lopez et Jules Martin (34-40) angle Danielle Casanova (130 à-150).	OPHLM Aubervilliers	Et commencement 7 ^{ème} tranche (parkings).	408 W 12
8	SUITE A PC DU 02/08/1984 (DECLARE SANS SUITE PAR DDE.)	18/07/1985	Danielle Casanova (130-150) angle Lopez et Jules Martin (24-30)	SODEDAT 93	Construction d'une superette	406 W 5
8	PC 93 001 86 A 2253	26/05/1986	Lopez et Jules Martin (31)	Claude BLAU	Commerce RHI : pharmacie.	408 W 12
8	PC 93 001 86 A 2272	16/07/1986	Lopez et Jules Martin (31)	Mariano ALDA	Travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs Vidéo Club.	408 W 11
8	DT 93 001 86 A 2374	04/02/1987	Danielle Casanova (130)	Sté I.M.A.	Travaux d'aménagement d'un supermarché « CODEC »	427 W 6
8	93 001 86 A 2366	02/04/1987	Danielle Casanova (132)	Sté Expo Karim BELKEBLA	Aménagement d'un local commercial « Bar brasserie »	409 W 5
8	DT 93 001 88 A 2601	18/04/1988	Danielle Casanova (130-150) angle Lopez et Jules Martin (38)	Sté NETCO SARKISSIAN	Vitrine et aménagement local commercial « Laverie ».	412 W 7
8	DT 93 001 88 A 2601	18/04/1988	Danielle Casanova (130-150)	Sté NETCO SARKISSIAN	Vitrine et aménagement d'une « Laverie »	412 W 7
8	DT 93 001 88 A 2657	25/07/1988	Lopez et Jules Martin (36)	William NATHAN	Aménagement devanture d'un salon de coiffure	412 W 19
8	DT 93 001 87 A 2535	30/06/1988	Lopez et Jules Martin (34)	Solange ATLAN SARL CARSOLO	Modification de façade. Aménagement d'un local commercial.	412 W 19
9	PC 93 001 91 A 3083	01/01/1991 03/04/1991	Pont Blanc (30-38)	Ets LEBRUN Alain et Christian LEBRUN	Bâtiment à usage d'atelier et bureaux Transfert du PC au profit des Sté Civile Immobilière CYRITHE	425 W 14

9	PC 93 001 91 A 4119	17/12/1991	Pont Blanc (46-74)	OPHLM Aubervilliers	106 logements ANNULE VOIR NOUVEAU PERMIS 4354 – 4355 du 01/01/1993	520 W 142
9	PC 93 001 93 A 4354 (Voir PC 4355)	11/01/1993	Pont Blanc (54-74)	OPHLM Aubervilliers	72 logements PLA, parkings, locaux d'activités Transfert partiel demandé le 09/08/1993 au profit de la SODEDAT 93 Voir PC n°4355	473 W 16
9	PD 93 001 93 A 4380 VOIR PC 4354 et 4355	15/02/1993	Pont Blanc (50-52 et avenue du Cimetière	SODEDAT 93	Démolition de bâtiments à usage de commerces, hangars et remises.	473 W17
9	PC 93 001 93 A 4355 DOSSIER PUBLICITE	28/05/1993	Pont Blanc (46-52)	OPHLM Aubervilliers	29 logements PLI et locaux d'activités	473 W 17
9	PC 93 001 93 A 4355 (Voir PC 4354)	28/05/1993	Pont Blanc (46-52)	OPHLM Aubervilliers	Construction 20 logements PLI et locaux d'activités, local accueil du cimetière. Transfert partiel demandé le 09/08/1993 au profit de la SODEDAT 93. Voir PC 4354	473 W 16
9	PCM 93 001 93 A 4355/1 CLASSE SANS SUITE (DDE)	29/09/1993	Pont Blanc (46-52)	OPHLM Aubervilliers	Transfert partiel du dit permis à la SODEDAT 93	473 W17
9	PCM 93 001 93 A 4354/1 CLASSE SANS SUITE (DDE)	29/09/1993	Pont Blanc (54-74)	OPHLM Aubervilliers	Transfert partiel dudit permis à la SODEDAT 93	473 W 17
10	VOIR PERMIS 93 001 88 A 2750 TRANCHE 5 EXTENSION	12/06/1989	Gustave Courbet (4) accès par Jules Guesde (2-4).	OPHLM Aubervilliers	Extension de la 5 ^{ème} tranche construction d'un bâtiment de 10 logements et une maison de l'enfance	520 W 31
11	PC 93 001 92 A 4242	08/07/1992	Abeille (1-9), Jules Aubry (16-20) et Léopold Réchossière (85-91)	SCI L'ABEILLE	5 bâtiments R-1 sur R+4 à usage d'habitation 84 Logements	520 W 123
11	PCM 93 001 93 A 4242/1	16/11/1993	Abeille (1-9), Jules Aubry (16-20) et Léopold Réchossière (85-91)	SCI L'ABEILLE	Déplacement de l'implantation. Augmentation du nombre de logements. Modification de la ventilation.	520 W 123
11	PCM 93 001 93 A 4242/2	29/06/1995	Abeille (1-9), Jules Aubry (16-20) et Léopold Réchossière (85-91)	SCI L'ABEILLE	Modification affectant la surface des locaux, des façades, 1ere phase. CERTIFICAT DE CONFORMITE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX	520 W 129
/	DT 093001 94 A 0091	03/11/1994	Danielle Casanova (68)	Jean Jacques TOMARINE	Modification de l'aspect extérieur d'un laboratoire d'analyses médicales.	498 W 7

/	DT 093 001 95 A 0004	13/01/1995	Danielle Casanova (68)	Meyer SELLAM	Installation d'un cabinet para-médical	498 W 7
/	DT 93 001 87 A 2517	30/06/1988	Lopez et Jules Martin (31)	Philippe MILIA	Aménagement intérieurs et extérieurs d'un local commercial « Poissonnerie »	412 W 19
/	PD 93 001 92 A 4176	31/03/1992	Léopold Réchossière (85-89)	SODEDAT 93	Démolition de bâtiments à usage de hangars, remises et bureaux en vue de la construction de logements	520 W 14
ZAD 5286 m ²	DT 93 001 89 A 2874	09/10/1989	Lopez et Jules Martin (31)	OPHLM Aubervilliers	Aménagement intérieur et façade d'une agence de voyage	413 W 16